



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 7 octobre 2016, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Boukadoum ..... (Algérie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Bien que la pratique ait été pour les délégations de limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à 15 minutes lorsqu'elles parlent au nom de plusieurs délégations, je prie toutes les délégations qui vont intervenir aujourd'hui de bien vouloir limiter leurs interventions à huit minutes et à 13 minutes respectivement. Je compte sur la coopération des membres.

**M. Van Der Kwast** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et aussi de féliciter le Bureau. Vous avez vous-même une longue tradition de désarmement qui, je crois, aidera notre travail ici. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Les Pays-Bas demeurent pleinement attachés à l'objectif d'un monde où les armes nucléaires auront été abolies de façon permanente et irréversible. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP) est la pierre angulaire de la structure mondiale de non-prolifération et de désarmement nucléaire, et il mérite notre plein appui. L'article VI du TNP guide nos efforts de désarmement, fournissant le cadre juridique permettant d'atteindre l'option zéro. Nous travaillons à sa mise en œuvre par des mesures efficaces. On peut citer par exemple le traité interdisant la production de matières fissiles et les résolutions sur la vérification. J'aborderai plus en détail les questions nucléaires au cours du débat thématique.

Le Plan d'action global commun, qui est entré en vigueur en janvier de cette année, renforce la viabilité du régime de non-prolifération fondé sur des règles établi par le TNP. Il démontre également le pouvoir de la diplomatie nucléaire multilatérale. Les Pays-Bas demandent à l'Iran de continuer à respecter ses engagements au titre du Plan d'action global commun, y compris l'application provisoire du Protocole additionnel à son Accord de garanties.

La situation est arrivée à son niveau le plus bas lorsque, le 6 janvier, la République populaire démocratique de Corée a effectué un essai nucléaire suivi de plusieurs essais de missiles balistiques, puis d'un autre essai nucléaire le 9 septembre. Les Pays-Bas condamnent dans les termes les plus énergiques l'attitude de provocation adoptée par la République populaire démocratique de Corée qui devrait observer

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mettre en œuvre le TNP et placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La huitième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction se tiendra dans le courant de l'année. Il est d'une importance capitale qu'elle produise un document ambitieux qui reflète les progrès scientifiques actuels et les menaces y afférentes et améliore l'efficacité et la portée du Traité. Les Pays-Bas y contribuent tant au niveau bilatéral que multilatéral par l'établissement de mesures de confiance et au travers d'un appui financier et en nature.

En ce qui concerne les armes chimiques, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a conclu dans son troisième rapport que le régime syrien était responsable de l'utilisation d'armes chimiques dans deux des cas faisant l'objet d'une enquête. Nous réitérons que les responsables devront rendre compte de ces crimes. Les Pays-Bas appellent la Syrie à respecter toutes les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à coopérer pleinement avec l'OIAC, et à être complètement transparente quant à l'ampleur de son programme d'armes chimiques.

Les Pays-Bas ont assumé la présidence de la Convention sur les armes à sous-munitions après le succès de la Conférence d'examen de Dubrovnik en 2015. Les objectifs pour la présidence étaient de faire fond sur le plan d'action de Dubrovnik en renforçant l'universalisation de la Convention, ainsi que sa mise en œuvre et la promotion de l'adhésion aux normes de non-utilisation des armes à sous-munitions. Lors de la sixième Réunion des États parties, une nouvelle déclaration politique a été adoptée par consensus. Dans cette déclaration, nous avons condamné toute utilisation d'armes à sous-munitions par quelque acteur que ce soit et nous avons fixé une date butoir. Toutes les parties à la Convention se sont engagées à remplir leurs obligations au titre de la Conventions sur les armes à sous-munitions d'ici 2030.

Les Pays-Bas soulignent le rôle et l'importance du Registre des armes classiques de l'ONU, qui marque son

vingt-cinquième anniversaire cette année. Le Registre continue d'être une grande mesure de transparence et de confiance dans le domaine du commerce des armes classiques et nous encourageons tous les États à utiliser ce précieux instrument.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation financière actuelle de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et en particulier sur la possibilité qu'il n'y ait pas assez d'argent pour la quinzième Réunion des États parties, qui doit se tenir à Santiago du Chili. Pour atteindre notre objectif commun d'un monde sans mines d'ici à 2025, beaucoup de travail reste à faire qui ne peut pas être reporté. Nous demandons donc à tous les États Membres et aux États observateurs de verser leur contribution intégralement et sans délai afin que la quinzième Réunion des États parties puisse avoir lieu comme prévu.

Maintenant que la structure et l'organisation du Traité sur le commerce des armes ont été établies, nous devons relever le défi le plus important, qui est de mettre en œuvre efficacement ledit Traité et de travailler à son universalisation. Les Pays-Bas se félicitent de la création récente du Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité, fonds auquel les Pays-Bas contribueront et qui permettra d'accroître la rapidité et la qualité de la mise en œuvre du Traité par les États parties et les signataires.

Nous apprécions au plus haut point l'important débat international sur les systèmes d'armes autonomes. Nous demandons donc avec force que soit mis en place un groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée au titre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination comme prochaine étape de ces discussions. La disponibilité croissante de drones, armés et non armés, non seulement pour les États, mais aussi pour les acteurs non étatiques, nous préoccupe. S'agissant des acteurs non étatiques, nous constatons un risque accru de prolifération d'engins sans pilote parmi des organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant. Le cadre juridique international existant s'applique à l'utilisation de drones armés. Toutefois, il est de la plus haute importance que les lois existantes soient respectées et qu'une plus grande transparence soit assurée en matière d'exportation et

d'utilisation. Les Pays-Bas demeurent attachés à un dialogue international ouvert sur cette question afin de garantir une utilisation transparente et responsable.

Les innombrables possibilités offertes par le développement toujours croissant du cyberenvironnement stimulent le développement et connectent les populations du monde entier. Cependant, le cyberspace peut aussi être utilisé, par des acteurs tant étatiques que non étatiques, pour menacer la sécurité internationale. Afin de réduire ce risque, les Pays-Bas encouragent l'application du droit international, de la transparence et de la stabilité. Nous le faisons dans de nombreuses initiatives en cours, comme par exemple avec le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies. La protection des fonctionnalités essentielles de ce domaine cybernétique est de la plus haute importance pour que tous puissent en tirer profit.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est un problème aigu qui exige une solution rapide, car un nombre croissant d'acteurs sont actifs dans l'espace. À long terme, les Pays-Bas voient des avantages dans un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Mais négocier un traité prend du temps. Dans l'intervalle, nous devrions donc envisager des lignes directrices volontaires qui peuvent être mises en œuvre immédiatement.

Comme je viens de le souligner, de nombreuses questions demandent une attention particulière. Nous avons hâte de travailler avec vous, Monsieur le Président, au cours de la présente session de la Première Commission.

**M. Camilo Diaz** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Je vous assure du soutien de ma délégation afin que nous puissions mener nos travaux à bien. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent des Pays-Bas, pour son leadership et ses bons offices lors de la session précédente.

Chacun sait que nous continuons le processus de négociation en vue de parachever au plus vite un accord final qui mette un terme au conflit et permette d'instaurer une paix stable et durable avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), car nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de mettre fin au dernier conflit interne des

Amériques et l'un des rares dans le monde entier. Dans ce contexte, mon discours sera divisé en quatre points précis : le premier portera sur les mines antipersonnel, le second sur les armes classiques, le troisième sur les armes à sous-munitions et le dernier sur les armes de destruction massive.

Après trois années de négociations très complexes avec le groupe armé, nous sommes parvenus à une entente d'une importance critique lors des négociations tenues à La Havane et avons fait un grand pas en avant dans l'éradication des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions, des munitions non explosées, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre en général. La Colombie réaffirme à l'échelle nationale son attachement historique au régime international de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. En outre, je voudrais souligner le rôle central que l'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a joué dans l'établissement de la confiance entre mon gouvernement et les FARC-EP. Les parties ont convenu d'atténuer sans délai les effets pernicieux des mines antipersonnel. Le Gouvernement, les forces armées, la société civile, les organisations de déminage, les organisations humanitaires de déminage et la guérilla, travaillant ensemble, ont convenu d'assainir d'ici à 2021 199 municipalités fortement contaminées, représentant 60 % du territoire miné en Colombie. Notre objectif est de déclarer ces municipalités exemptes de mines et donc d'améliorer sensiblement les conditions de vie des communautés touchées.

La deuxième question que j'aimerais aborder est celle des armes classiques. Je suis heureux d'informer la Commission que, en avril de cette année, le Traité sur le commerce des armes a été approuvé par le Congrès et fait actuellement l'objet d'un examen constitutionnel. Pour la Colombie, le commerce illicite des armes légères, des munitions et des explosifs est ce qui pourrait être décrit comme un problème transversal, car il interagit avec d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales telles que le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Notre participation à des forums internationaux, continentaux et sous-régionaux sur les armes classiques repose sur trois principes directeurs, à savoir l'inclusion d'une interdiction du transfert de ces armes à des

acteurs non étatiques; la pénalisation du port illégal de ces armes et leur commerce illicite; et la coopération interinstitutionnelle et internationale, ainsi que l'échange d'informations.

Nous nous sommes engagés à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, des munitions et des explosifs, ce qui a été reflété année après année par le dépôt d'un projet de résolution intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». L'an dernier, nous avons déposé cette résolution (résolution 70/49) de concert l'Afrique du Sud et le Japon; elle souligne la nécessité pour les États d'intensifier leurs efforts en vue de renforcer les capacités nationales qui leur permettront de mettre en œuvre efficacement le Programme d'action.

La troisième question concerne les armes à sous-munitions. Nous avons déposé notre instrument de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions auprès du Secrétaire général le 1<sup>er</sup> mars de cette année, renforçant ainsi notre engagement en faveur du régime mondial de désarmement et de non-prolifération et interdisant l'utilisation d'armes ayant des incidences humanitaires. Nous nous félicitons de l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour l'interdiction d'une catégorie d'armes qui a causé tant de pertes en vies humaines et aggravé les conflits, contrairement aux principes du droit international. En outre, il convient de répéter que l'élimination de cette catégorie d'armes est une obligation morale pour la communauté internationale et bientôt, nous l'espérons, une obligation juridique qui incombera à tous les États et qui reposera sur la solidarité et la coopération.

Pour un pays comme le mien qui poursuit et désire la paix, l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes de destruction massive est source de préoccupation. Nous travaillons sans relâche avec des partenaires régionaux et autres pour renforcer les capacités nationales de contrôle et de surveillance des substances radioactives et chimiques et des agents biologiques. Et nous faisons partie de la première zone densément peuplée au monde à être déclarée zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco.

Nous avons réaffirmé notre engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération et nous l'avons fait dans un certain nombre de forums, y compris la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point,

de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et toxiques et sur leur destruction et la Conférence des États parties au Traité Tlatelolco.

Nous appuyons les initiatives visant à éliminer totalement et complètement les armes nucléaires, et nous sommes préoccupés par la prolifération éventuelle de ces armes au profit des acteurs non étatiques. Nous demandons que les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité soient respectées. Cette résolution est extrêmement importante parce qu'elle complète effectivement les instruments juridiquement contraignants sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive. La Colombie, avec l'appui du Comité interaméricain contre le terrorisme et conformément aux résolutions postérieures à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, a donc élaboré un plan d'action pour renforcer ses capacités nationales en vue d'assurer l'application efficace de la résolution dans notre pays.

Mon pays a voté pour la résolution 70/33, qui a établi un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Nous nous félicitons de la possibilité d'établir des processus complémentaires entre le Groupe de travail et la Commission du désarmement afin de contribuer au débat et d'élaborer des recommandations pertinentes à l'intention de l'Assemblée générale. Nous invitons tous les États Membres à participer activement aux délibérations du Groupe de travail à composition non limitée.

Nous continuerons de travailler efficacement et inclusivement au sein du Groupe de travail à composition non limitée et dans de nombreux autres forums, y compris la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, pour atteindre le seul objectif qui profitera à toute l'humanité, un objectif que les Nations Unies ont fixé il y a 70 ans, qui est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Pour la Colombie, tous les efforts de désarmement et de non-prolifération doivent être soutenus par des mesures d'inclusion, de confiance, de transparence et de dialogue permanent. Cela ne sera pas possible

sans la volonté et la souplesse des États dotés d'armes nucléaires. En outre, aucun effort de paix n'aura tout son sens si l'humanité continue à avoir à faire face à la menace des armes nucléaires.

Enfin, malgré les résultats du référendum tenu le 2 octobre, au cours duquel nos citoyens ont rejeté l'approbation de l'Accord de paix signé avec les FARC-EP, la Colombie continue de s'engager à négocier et à rechercher la paix comme moyen d'assurer une société unie dans laquelle les défis sont abordés avec solidarité, dans le cadre de l'état de droit et dans le respect des différences.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je saisis la présente occasion pour féliciter la Colombie et le Président Santos Calderón d'avoir reçu le prix Nobel de la paix. J'espère que ce sera de bon augure pour tout le monde en Colombie, et ailleurs dans le monde, dans la recherche de solutions pacifiques. Ce sera peut-être une source d'inspiration même pour nous ici, à la Première Commission.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je vous assure, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'appui sans faille de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Le Bangladesh se rallie à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir À /C.1/71/ PV.2).

L'engagement du Bangladesh en faveur du désarmement général et complet est ancré dans notre Constitution et reste une visée fondamentale de nos objectifs de politique étrangère. Cela explique peut-être pourquoi le Bangladesh a été l'un des premiers pays en Asie du Sud à assumer des obligations en vertu de tous les grands traités multilatéraux de désarmement.

Pour des raisons évidentes, nous notons avec inquiétude une rhétorique politique néfaste émanant de notre région ces derniers temps sur les menaces possibles de l'utilisation des armes nucléaires. Même si nous voulons croire qu'une telle éventualité est très éloignée, les dangers inhérents à de telles menaces ne peuvent qu'exacerber davantage les tensions régionales et le sentiment d'insécurité. Nous restons convaincus que la meilleure garantie de paix et de sécurité dans la région, et ailleurs dans le monde, ne peut être que l'élimination totale des armes nucléaires. Nous pensons que c'est là le message clair qui est ressorti de la Journée

internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, que nous avons célébrée ici le 26 septembre.

Il ne fait aucun doute pour nous que tous les États Membres responsables partagent le même ferme attachement à un monde sans armes nucléaires. Il existe toutefois des divergences de vues quant à la manière, aux moyens et au rythme pour atteindre cet objectif. Il n'y a peut-être rien de surprenant à cela dans le contexte d'un système multilatéral qui s'efforce comme il peut de maintenir un ordre fondé sur les règles dans un environnement assez instable. C'est pourquoi nous sommes ouverts à toutes les opinions et approches et préférons que la voie à suivre se fonde sur la synthèse des différentes approches, avec pour résultat la réalisation de notre objectif partagé.

Au fil de l'examen soutenu des questions de désarmement nucléaire auquel ont procédé les États Membres, nous avons acquis une compréhension et une connaissance suffisantes des complexités que cela implique pour passer à l'action véritable. Pourtant, malgré notre volonté politique déclarée, nous en sommes à un stade où nous avons laissé le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ne plus produire aucun résultat tangible depuis plusieurs décennies, ce qui n'a fait qu'aggraver le sentiment de frustration et d'insécurité général. Il n'y a peut-être aucune raison impérieuse pour nous de montrer du doigt le grand nombre d'États Membres qui essayent de trouver des moyens différents, mais légitimes de nous sortir de cette impasse.

Qu'on ne s'y trompe pas, notre délégation prend acte des efforts réguliers que déploient deux des grandes puissances nucléaires pour réduire leurs arsenaux nucléaires. Toutefois, comme beaucoup d'autres, la lenteur de ces progrès nous inquiète, et ce, d'autant plus que dans le même temps les armes nucléaires et leurs vecteurs ne cessent d'être perfectionnés. Nous entendons des arguments en faveur de la conservation des armes nucléaires au nom de la stabilité stratégique, et pourtant régulièrement les uns et les autres s'accusent d'avoir l'intention ou de tenter de remettre en question cette notion de stabilité. De manière parallèle, sans doute, on assiste à une multiplication d'initiatives et de groupes restreints qui tentent d'édicter les normes et règles du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de maintenir les prétendues prérogatives des États dotés de l'arme nucléaire.

Pour notre part, nous estimons que les notions de stabilité, de sécurité et de dissuasion d'un point de

vue stratégique ne reposent pas nécessairement sur la possession d'armes nucléaires. L'argument selon lequel l'environnement international serait propice à l'abandon des armes nucléaires risque de ne pas tenir longtemps, étant donné que, selon toute probabilité, ce qui constitue un environnement favorable a toutes les chances d'être sujet à des interprétations subjectives. De notre point de vue, avec trois États dotés d'armes nucléaires dans notre voisinage, la notion ténue de sécurité offerte par les armes nucléaires a bien du mal à supporter la comparaison avec les incidences humanitaires qui découleraient de l'emploi ou même de la menace des armes nucléaires.

Il est essentiel de reconnaître que, sans un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable, les menaces de prolifération et de terrorisme nucléaires persisteront malgré tous les efforts déployés pour trouver des solutions, imposer des sanctions ou ériger des garde-feux. Le Bangladesh s'est donc toujours joint à ceux qui préconisent une mise en œuvre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de manière à ce qu'ils se renforcent les uns les autres, en accordant la même priorité au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire.

De même, nous avons toujours appuyé l'appel à une convention globale sur les armes nucléaires qui couvre l'ensemble des questions concernées. Dans l'attente d'une telle évolution, nous restons ouverts à d'autres possibilités qui pourraient fondamentalement servir de point de départ à cet objectif et aussi compléter le régime juridique existant, en particulier les dispositions du TNP. Dans cette optique, nous croyons que certaines nouvelles approches proposées dans le cadre des négociations au sein de la présente Commission méritent que nous les examinions.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons que la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée le mois dernier, constitue une nouvelle tentative de promouvoir l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous restons gravement préoccupés par les informations faisant régulièrement état de la conduite d'essais nucléaires, ce qui fait peser une ombre sur la sécurité dans la région Asie-Pacifique et au-delà.

Nous sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles des armes chimiques continuent d'être utilisées dans une situation de conflit prolongé au Moyen-Orient et nous soutenons fermement

toute initiative constructive visant à enquêter sur ces cas, à éliminer tous les stocks d'armes chimiques restants et à faire en sorte que les responsables rendent des comptes, à partir du moment où cet emploi est prouvé au-delà de tout doute raisonnable.

Tout aussi alarmants sont les très graves dommages causés par l'utilisation d'engins explosifs improvisés dans les zones peuplées, notamment dans la situation de conflit que je viens de mentionner. La perspective effrayante que des terroristes et d'autres acteurs non étatiques cherchent et réussissent à se procurer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive est peut-être plus réelle que ce qu'on pensait auparavant. Avec les progrès rapides des nouvelles technologies, y compris la nanotechnologie et l'intelligence artificielle, il est possible que ces menaces se posent avec encore plus d'acuité.

Sans vouloir susciter d'inquiétude excessive, il serait peut-être souhaitable d'intégrer davantage ces questions dans nos discussions à la Première Commission et dans d'autres instances compétentes. La récente proposition que la Conférence du désarmement envisage de négocier un instrument international sur la répression des actes de terrorisme chimique et biologique nous paraît digne d'intérêt.

Au Bangladesh, tandis que nous étendons nos initiatives pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au service du développement, nous demeurons résolus à collaborer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres partenaires internationaux pour garantir le devoir de précaution en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Nous attendons avec intérêt le Sommet sur la sécurité nucléaire que convoquera l'AIEA plus tard cette année dans le but de mobiliser davantage l'appui international afin d'assurer la sécurité nucléaire à tous les niveaux, y compris dans le domaine de la cyberopération des installations nucléaires.

Avec l'expansion progressive de ses activités de développement vers les océans et l'espace extra-atmosphérique, le Bangladesh s'intéresse de plus en plus à la prévention de la course aux armements dans ces domaines, y compris par la codification juridique des normes. Certes les mesures de confiance peuvent être utiles pour prévenir la militarisation de l'espace, mais on ne peut nier l'importance de conclure un instrument international juridiquement contraignant à cet effet dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Bangladesh envisage la possibilité de ratifier le Traité sur le commerce des armes tandis qu'il continue d'assister aux réunions des États parties en sa qualité d'observateur. Nous nous félicitons du consensus dégagé à la sixième Réunion biennale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin dernier. La reconnaissance des menaces nouvelles que posent les nouvelles technologies en relation avec la fabrication ou la reproduction d'armes légères et de petit calibre devrait concourir à renforcer les efforts internationaux de coopération pour prévenir cette prolifération, en particulier dans les régions qui disposent de ressources limitées. Dans ce contexte, nous exprimons une nouvelle fois notre reconnaissance pour le soutien que nous continuons de recevoir du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, basé à Katmandou (Népal).

En tant que nation en transition, le Bangladesh a un intérêt légitime à souscrire à la cause du désarmement général et complet et à plaider pour que les ressources massives consacrées à l'accumulation d'armes soient redirigées vers les préoccupations plus utiles que sont le développement durable et la pérennisation de la paix. À notre modeste niveau, nous avons continué de nous efforcer de montrer l'exemple du point de vue moral et d'encourager l'action collective internationale pour lutter contre la pauvreté, la faim et les effets des changements climatiques. De la même manière, nous continuerons de défendre le programme de désarmement à l'ONU et ailleurs. Il me semble à cet égard que notre position consistant à nous abstenir de voter contre un projet de résolution ou une décision de la Première Commission parle d'elle-même.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ce matin, nous avons reçu une bonne nouvelle concernant la Colombie et le Président Santos Calderón. J'ai maintenant une autre nouvelle, mais triste cette fois. Je viens d'apprendre que Girma Asmerom Tesfay, le Représentant permanent de l'Érythrée, qui était aussi un de mes amis, est décédé. Au nom des membres de la Première Commission, je présente mes sincères condoléances à la famille de Girma et à l'Érythrée. Que son âme repose en paix.

**M. Shutenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour vos élections respectives.

J'espère que nous aurons un dialogue constructif et axé sur les résultats durant la séance d'aujourd'hui.

L'Ukraine s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2).

L'Ukraine a toujours été favorable à une approche multilatérale des questions de désarmement et de sécurité internationale. Tout en ayant conscience des difficultés inhérentes à la mise en œuvre des traités internationaux existants et à l'entrée en vigueur de nouveaux, ainsi que de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement, nous réaffirmons pleinement notre attachement au maintien et au renforcement du mécanisme actuel de désarmement et de coopération internationale. Notre objectif est de renforcer le régime international en place dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Nous estimons nous aussi que l'emploi d'armes nucléaires est la plus grave menace qui pèse aujourd'hui sur l'humanité. Nous jugeons indispensable d'accroître la coopération internationale afin de renforcer le régime international existant en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Bien que victime de l'agression militaire russe et de l'occupation d'une partie de ses territoires en violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Ukraine continue de considérer le TNP comme un élément clef du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous sommes fondamentalement en faveur de son application effective, ainsi que de son renforcement et de son universalisation. L'Ukraine a toujours été pour la réduction des arsenaux nucléaires, l'arrêt de la modernisation des armes nucléaires et la diminution du rôle des armements nucléaires dans les doctrines militaires et stratégiques des États.

La décision historique prise par mon pays de renoncer à ses armes nucléaires et d'accéder au TNP en qualité d'État non nucléaire a reposé essentiellement sur les garanties internationales de sécurité très claires fournies dans le Mémoire de Budapest concernant les garanties de sécurité, signé par l'Ukraine, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie. Les signataires du Mémoire y ont réaffirmé leur obligation de s'abstenir de toute menace ou de tout emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance de l'Ukraine, et s'y sont engagés à ne jamais utiliser leurs armes contre l'Ukraine, sauf en cas de légitime défense et en tout état de cause dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Il nous semble nécessaire de rappeler avec insistance que le Mémorandum a été signé en lien avec l'engagement pris par l'Ukraine d'éliminer toutes les armes nucléaires de son territoire selon un calendrier précis. En conséquence de quoi, nous avons renoncé à tous nos arsenaux nucléaires. Aujourd'hui, en récompense, notre souveraineté et notre intégrité territoriale sont violées de manière flagrante par la Fédération de Russie, un des garants du Mémorandum de Budapest. Or selon nous, le Mémorandum demeure valide et doit être respecté par tous les États signataires.

Dans le même temps, nous comprenons l'importance vitale de continuer de négocier un instrument multilatéral contraignant fournissant des garanties de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire. Nous devrions mettre à profit tous les mécanismes institutionnels existants pour encourager l'examen de cette question et, à terme, la réalisation de cet objectif. Le processus d'examen du TNP pourrait à cet égard être l'une des enceintes les mieux adaptées pour mener ces négociations.

Une autre instance de négociation pourrait être la Conférence du désarmement. Toutefois, à notre grande déception, nous avons été témoins de l'incapacité des États membres de la Conférence de parvenir à une quelconque percée véritable pendant la session de 2016, une percée qui lui aurait permis de s'acquitter de son mandat. L'Ukraine demande à ce qu'il soit fait preuve d'une plus grande volonté politique dans les efforts de désarmement. Il faut trouver un moyen de débloquent le processus de négociation à la Conférence du désarmement. Nous estimons qu'en dépit de la période de paralysie prolongée, tout le potentiel de cette instance n'a pas encore été épuisé et que les États membres de la Conférence vont finir par montrer la détermination nécessaire pour consolider les efforts et ainsi sortir de l'impasse en cours.

La Russie a saisi les infrastructures, installations et matières nucléaires de l'Ukraine situées en Crimée. L'État agresseur déclare qu'il a le droit de déployer des armes nucléaires, de remettre en service les installations de stockage nucléaire issues de l'ère soviétique et de déployer des vecteurs dans la péninsule. S'ils sont mis en œuvre, ces plans constitueront une violation du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Ils ouvrent la porte à d'autres visées dans ce domaine. Il ne faut jamais oublier que la Crimée ukrainienne est occupée par la Russie et est désormais un lieu où sont conduites des expériences militaires. En

outre, la décision de la Russie de suspendre l'Accord sur la gestion et l'élimination du plutonium est une preuve de plus que le Kremlin entend accélérer une nouvelle course aux armements. La Crimée, qui avant l'occupation était connue pour ses magnifiques stations balnéaires, est aujourd'hui devenue un site de lancement pour l'armée russe.

Nous protestons énergiquement contre ces mesures. L'agression en cours fait que les sources radioactives situées dans certaines parties des régions de Donetsk et du Donbass échappent désormais à tout contrôle. Les nombreux sites chimiques à haut risque qui s'y trouvaient ont été détruits dans le cadre de l'agression militaire russe. La situation actuelle est très propice à la commission d'actes terroristes, y compris l'emploi de produits chimiques dangereux et autres agents pathogènes et sources radioactives. Elle fait aussi réfléchir aux menaces réelles et potentielles que cela pose bien au-delà de la région.

Dans un climat aussi toxique, l'Ukraine accorde une très grande importance au maintien des normes les plus élevées concernant la sûreté et la sécurité nucléaires. Ces deux dernières années, elle a sensiblement amélioré et renforcé son régime national relatif à la protection physique de ses installations et matières. Des plans d'action détaillés pour parer à toute crise ou sabotage ont été élaborés et sont appliqués dans toutes les usines nucléaires ukrainiennes. Les projets de modernisation des systèmes de protection physique des installations nucléaires ont été attentivement passés en revue et mis à jour. Un plan d'appui intégré en faveur de la sécurité nucléaire pour la période 2016-2018 a été mis au point.

En plus de prendre toutes les mesures nationales qui s'imposent pour garantir le plus haut niveau de protection physique de ses installations et matières nucléaires, l'Ukraine s'acquitte pleinement de ses obligations internationales dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Nous mettons tout en œuvre pour prévenir et empêcher toute tentative éventuelle de la part de terroristes de mener des activités subversives à l'encontre de nos usines nucléaires et autres infrastructures nucléaires essentielles. Le système de protection physique des sites nucléaires mis en place par l'État fonctionne en état d'alerte avancée et les plans de coopération entre les agences gouvernementales ukrainiennes sont activés en cas d'activité subversive.

L'Ukraine est vivement déterminée à concrétiser les principes et objectifs énoncés dans les documents finaux des Sommets sur la sécurité nucléaire tenus

pendant la période 2010 à 2016. Nous accueillons favorablement la décision de mettre en place un groupe de contact destiné à faire progresser la mise en œuvre des engagements pris en matière de sécurité nucléaire.

L'Ukraine est favorable à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et nous estimons que son entrée en vigueur marquera une avancée tangible vers la réalisation du noble objectif qu'est l'avènement d'un monde sûr et pacifique, exempt d'armes nucléaires. À cet égard, l'Ukraine souscrit à la déclaration ministérielle conjointe publiée à la huitième Réunion ministérielle des États parties au TICE, le 21 septembre 2016, et, en sa qualité de membre non permanent, elle a appuyé la résolution 2310 (2016) que le Conseil de sécurité a adoptée le 23 septembre.

Nous jugeons encourageant le fait que 183 États aient signé le TICE, et que 166 l'aient ratifié, y compris 36 des 44 États visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable pour que le Traité entre en vigueur. Bien que nous estimions que le moratoire sur les essais nucléaires volontairement déclaré par certains États joue un rôle nécessaire, celui-ci n'est pas suffisant et ne remplacera jamais la nature juridiquement contraignante du TICE. En conséquence, l'Ukraine appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier sans tarder le Traité, en particulier les huit États qui restent visés à l'annexe 2. Le cinquième essai nucléaire annoncé le 6 janvier 2016 par la République populaire démocratique de Corée – après ceux effectués en 2006, 2009 et 2013 – prouve l'urgence de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du TICE.

Nous continuons de réaffirmer qu'il est impératif de négocier et d'adopter un traité interdisant la production de matières fissiles pour endiguer la prolifération nucléaire et promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. L'Ukraine encourage vivement les États à trouver un terrain d'entente sur la question des stocks de matières fissiles existants et sur le démarrage immédiat des négociations sur un traité interdisant la production de ces matières.

Faire face au pouvoir terriblement destructeur des armes classiques reste extrêmement important pour la communauté internationale, en particulier dans le contexte de la sécurité régionale. Aujourd'hui nous devons nous attaquer au problème du transfert illicite, de l'accumulation et du détournement d'armes classiques de la manière la plus responsable qui soit. L'agression militaire russe contre l'Ukraine menée par des forces

militaires régulières dotées d'armes classiques et de munitions modernes compromet sévèrement le système de maîtrise des armes classiques en place. La Fédération de Russie continue de transférer d'énormes quantités de matériel militaire vers notre territoire, que ce soit la Crimée ou l'est de l'Ukraine, par des voies contrôlées par le Kremlin, déstabilisant ainsi de manière délibérée la sous-région mais aussi la sécurité de l'ensemble de l'Europe. La Russie ignore totalement les appels persistants de la communauté internationale à établir des contrôles efficaces aux frontières.

Au cours de nombreuses réunions spécifiques, nous avons présenté des preuves photographiques de la présence d'armes et de matériel sur notre territoire que les forces russes sont seules à posséder, notamment des chars T-72 et T-90, un véhicule blindé de transport de troupes BTR-82A, le système de défense aérienne dénommé Pantsir-S1, des véhicules radar (Zoopark-1), des lance-roquettes Grad-K et les tragiquement célèbres missiles Buk-M1. Nous n'avons pas le droit de fermer les yeux sur les livraisons illégales d'armes classiques en provenance de la Fédération de Russie vers l'Ukraine.

L'Ukraine condamne l'exercice militaire « Caucase 2016 », qui est en train d'être mené dans les territoires occupés et aux abords de la frontière ukrainienne. Entre le 25 et le 31 août, la Russie a déplacé vers le sud-ouest une force militaire conjointe composée d'environ 100 000 soldats, dont 41 000 à proximité de la frontière ukrainienne, et dotée de plus de 2 500 véhicules de combat, 60 navires et 400 aéronefs et hélicoptères. Des exercices pour les chefs d'état-major et les effectifs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> corps d'armée des troupes d'occupation russes dans le Donbass ont été menés entre le 5 et le 9 septembre. Les pratiques de ce type sont récemment devenues chose courante.

La plupart des membres sont au courant de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine. Les rapports quotidiens qu'ils reçoivent montrent clairement que la Russie mène des activités militaires dans l'est de mon pays, ce qu'a également constaté l'ONU. Le week-end dernier, la Mission spéciale d'observation a signalé plus de 700 explosions dans la région du Donbass, en Ukraine. Des rapports analogues faisant état de faits similaires sont publiés chaque jour depuis le début de la Mission d'observation.

L'Ukraine reconnaît le rôle important de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être

considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) pour l'adoption de mesures correctives après un conflit afin de réduire autant que faire se peut l'apparition, les dangers et les effets des restes explosifs de guerre. État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction depuis plus de 10 ans, l'Ukraine considère que cette convention joue un rôle fondamental pour limiter au minimum l'apparition, les risques et les effets des mines antipersonnel. Malgré les importants problèmes de sécurité auxquels nous sommes actuellement confrontés du fait de la guerre hybride menée contre notre pays, l'Ukraine s'acquitte pleinement de ses obligations découlant de ces traités.

Suite à l'agression armée de la Russie et aux offensives menées par des groupes armés illégaux contrôlés par la Russie dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, notre pays doit faire face à une augmentation spectaculaire du nombre de restes explosifs de guerre dangereux, qui font des blessés graves parmi les civils, y compris les enfants. Ces restes explosifs de guerre, ainsi que les mines antipersonnel, qui frappent sans discrimination, sont placés par les groupes armés illégaux dans des zones résidentielles et le long des routes reliant les zones habitées, en violation de la Convention. Ils sont davantage une menace pour la population civile que pour le personnel militaire. L'Ukraine estime qu'il est absolument indispensable que la communauté internationale mette tout en œuvre pour garantir la bonne application de la CCAC et de la Convention sur les mines antipersonnel. L'Ukraine attache beaucoup d'importance au renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux dans ce domaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je rappelle aux délégations qu'elles sont priées de limiter la durée de leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national, comme nous en avons décidé au début des travaux de la Première Commission.

**M. Rattray** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire que, comme vous, Monsieur le Président, je suis profondément choqué par la nouvelle du décès soudain de notre cher ami et collègue Girma Asmeron Tesfay, Représentant permanent de l'Érythrée, et je présente mes plus sincères condoléances à son

gouvernement, ses collègues et la Mission permanente, mais surtout à sa famille et ses amis.

Je m'associe aux déclarations qui ont été faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/71/PV.2).

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Boukadoum, ainsi que les autres membres du Bureau, de vos élections respectives à la tête des travaux de la Première Commission à la présente session. Je vous assure du plein appui de ma délégation dans la conduite de nos délibérations.

Nos débats se déroulent cette année dans un climat de préoccupation et d'inquiétude croissantes et persistantes pour ce qui est de la sécurité partout dans le monde. Les menaces généralisées et apparemment insolubles auxquelles nous sommes confrontés en termes de sécurité sont de sombres rappels qu'en tant que communauté internationale, nos devoirs et nos obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales nous imposent une lourde responsabilité que nous ne pouvons prendre à la légère. Tandis que nous examinons les questions à notre ordre du jour, nous devons non seulement réfléchir à ces problèmes, mais également renforcer notre détermination à les combattre efficacement. Pour ma délégation, cela reste une de nos préoccupations principales dans le cadre des travaux de la Première Commission.

Nous devons également être conscients du fait que nos concitoyens ne peuvent mener une vie productive et digne de ce nom s'ils ne vivent pas dans des environnements pacifiques et sûrs. En conséquence, à toutes les étapes, nos travaux doivent se fonder sur le fait que les mesures que nous prenons doivent avoir un effet positif et transformateur sur la vie des gens ordinaires. À cette fin, ils doivent continuer de s'appuyer sur la reconnaissance du lien complémentaire et indivisible qui existe entre paix, sécurité, désarmement et développement. Nous sommes conscients que cette relation fondamentale et intégrale doit sous-tendre l'action que nous menons en tant que communauté internationale. À moins que nous ne soyons prêts à nous attaquer aux causes profondes des conflits, les efforts que nous déploierons pour faire face aux facteurs sociaux, économiques et politiques qui sèment le mécontentement et l'insécurité seront vains.

Ainsi que le Premier Ministre de mon pays l'a réaffirmé récemment dans sa déclaration de politique

générale à l'Assemblée générale (voir A/71/PV.18), nous ne pouvons pas espérer instaurer une paix et une sécurité durables sans créer les conditions économiques permettant d'autonomiser les personnes. Comme nous l'avons souligné collectivement avec l'adoption du Programme 2030, une approche multidimensionnelle et multiforme se trouve au cœur des efforts que nous déployons pour mettre un terme aux causes d'instabilité et d'insécurité dans nos sociétés. Ma délégation est, de ce fait, rassurée par le rapport du Secrétaire général (A/71/152), intitulé « Relation entre le désarmement et le développement », qui décrit les domaines dans lesquels le travail à cette fin est déjà en cours. Nous jugeons également encourageants les efforts menés pour renforcer la coordination interinstitutions et intégrer les questions liées à la sécurité dans le suivi du Programme de développement durable.

Nos débats doivent être ouverts, honnêtes et francs. Ils doivent mettre autant l'accent sur l'urgence d'éliminer les armes de destruction massive que sur la maîtrise de la prolifération, de la possession et de l'utilisation d'armes classiques illicites. La Jamaïque réitère son engagement de longue date en faveur de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et a toujours soutenu les efforts visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous avons participé activement au travail inclusif du Groupe de travail à composition non limitée et appuyons les importantes recommandations contenues dans son rapport (voir A/71/371), notamment la convocation par l'Assemblée générale d'une conférence en 2017 pour entamer les négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires en vue de leur élimination totale. Nous restons convaincus que la recherche d'une interdiction complète des armes nucléaires constitue la prochaine étape réaliste sur notre voie collective visant à instaurer et à maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.

S'agissant des armes classiques, nous accueillons avec satisfaction les résultats de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, alors que nous cherchons à créer un cadre solide pour sa mise en œuvre effective. Au cours de l'année écoulée, nous avons entrepris un certain nombre d'activités législatives et réglementaires à l'appui des efforts que nous déployons pour appliquer pleinement le Traité. Nous sommes particulièrement reconnaissants de l'aide que nous avons reçue de l'Union européenne par le biais de son programme d'appui à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

Les efforts que nous déployons pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constituent une priorité de premier ordre pour notre gouvernement. C'est pourquoi la Jamaïque a été honorée de présider la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous considérons que le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action sont des outils complémentaires dans le cadre de nos efforts visant à lutter contre le commerce illicite de ces armes qui causent des dommages indicibles à notre société et sapent nos aspirations au développement. C'est pourquoi nous jugeons important que le document final de la sixième Réunion reconnaisse le lien qui existe entre le commerce illicite et la réalisation des objectifs de développement durable. Qui plus est, il ouvre la voie à la troisième Conférence d'examen, qui aura lieu en 2018, alors que nous nous efforçons de relancer le processus du Programme d'action.

Le cadre institutionnel visant à faire progresser les débats sur le désarmement et la paix et la sécurité internationales doit tenir compte des défis actuels en matière de sécurité. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que les mécanismes de désarmement fonctionnent pleinement et efficacement. Il est évident que cette efficacité est mise à mal, mais nous devons avoir le courage de prendre le type de mesures qui nous permettront de respecter nos obligations s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis des années, la Conférence du désarmement est entravée dans ses efforts pour traiter la question du désarmement nucléaire. Nous devons rechercher des solutions de remplacement viables afin de ne pas nous laisser aller à l'inaction simplement parce que nous nous appuyons sur un mécanisme dont le travail est inopérant depuis des décennies. C'est pourquoi nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est indispensable de briser l'impasse dans laquelle se trouvent les mécanismes de désarmement des Nations Unies et de moderniser leur approche afin de permettre des progrès réels.

L'appui précieux apporté par le Secrétariat aux États Membres pour renforcer leur capacité à faire face aux défis à la paix et à la sécurité restera essentiel à nos efforts collectifs. Ma délégation note donc avec satisfaction les nombreux rapports du Secrétaire général faisant état du travail effectué dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, de l'Institut des Nations Unies pour la

recherche sur le désarmement, des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement et de toutes les autres entités des Nations Unies. Leur travail garantit que des pays comme le mien bénéficient d'un large éventail de mesures d'appui technique et de renforcement des capacités pour répondre efficacement aux défis de sécurité auxquels nous faisons face aujourd'hui.

À cet égard, je reconnais et salue publiquement l'assistance fournie par les Centres régionaux, qui célèbrent leur trentième anniversaire cette année. Nous nous rappelons très bien les premiers débats et délibérations qui ont étayé le rôle important que pourraient jouer les Centres pour soutenir et faire progresser l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous apprécions le travail que les Centres ont accompli en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, et en Afrique.

Il existe également des possibilités de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités chargées d'appuyer et de compléter les efforts de désarmement en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous attendons donc avec intérêt la présentation du premier projet de résolution de l'Assemblée générale consacré à l'intensification de la coopération entre l'ONU et INTERPOL. Nous continuons également d'apprécier à sa juste valeur l'appui accordé par les institutions spécialisées, telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces institutions sont en train d'élargir leurs horizons afin de déterminer comment elles peuvent soutenir l'approche globale du désarmement et du développement, dont j'ai déjà parlé.

Ma délégation est convaincue que la Première Commission est prête à produire des résultats. Faisons en sorte non seulement de saisir cette occasion, mais aussi de l'optimiser. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, de l'attachement inébranlable de la Jamaïque à cette entreprise, alors que nous nous efforçons de parvenir à un monde dans lequel nous pouvons tous coexister pacifiquement.

**M. Cortorreal** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et en mon nom propre, je voudrais me joindre aux expressions de tristesse suite à la disparition du Représentant permanent de l'Érythrée.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 33 membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Nous exprimons également nos remerciements à l'Ambassadeur van Oosterom des Pays-Bas pour son travail à la présidence au cours de la session précédente.

La promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements est inscrite de longue date dans la tradition de notre région. Nous sommes pleinement déterminés et engagés à continuer de promouvoir un désarmement nucléaire complet et vérifiable, qui est l'objectif prioritaire de la Communauté, et à œuvrer en faveur de l'impérieuse nécessité d'une élimination totale des armes nucléaires. Aujourd'hui, la CELAC réaffirme que nous devons avancer vers l'objectif primordial du désarmement nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires. En conséquence, nous sommes opposés au perfectionnement des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes de cette nature, pratiques incompatibles avec l'obligation de désarmement nucléaire. Nous réaffirmons également la nécessité de supprimer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

La CELAC se félicite des débats et conclusions des trois réunions du Groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution 70/33 de l'Assemblée générale pour étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces, et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires.

Nous sommes attachés à un processus multilatéral pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire et éliminer les armes nucléaires de manière transparente, irréversible et vérifiable, comme cela a été proposé à la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui s'est tenue à Vienne en décembre 2014. Un tel instrument est une mesure indispensable pour parvenir au désarmement nucléaire et permettrait à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'honorer l'obligation énoncée à l'article VI du Traité. La CELAC salue en outre le rapport issu de la dernière réunion du Groupe de travail à composition non limitée (voir A/71/371), en août, dans lequel le Groupe recommande à l'Assemblée

générale de convoquer en 2017, à la présente session, une conférence ouverte à tous les États et à laquelle participeraient et contribueraient les organisations internationales et la société civile, afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires de manière à aboutir à leur totale élimination.

Dans le même temps, nous réaffirmons que la prorogation du Traité pour une durée indéfinie, décidée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP, ne confère à aucun État le droit de posséder indéfiniment des armes nucléaires. C'est pourquoi nous rejetons l'assertion figurant dans la déclaration commune des États dotés de l'arme nucléaire sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), publiée le 15 septembre, par laquelle ces États ont affirmé que les programmes d'entretien et de gestion de leurs stocks nucléaires étaient conformes aux objectifs du TNP et du TICE. Selon nous, il s'agit là d'une affirmation inexacte.

À l'occasion du vingtième anniversaire du TICE, la CELAC réaffirme l'importance vitale et l'urgence de faire en sorte que ce traité entre rapidement en vigueur. Nous exhortons les États visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable pour l'entrée en vigueur du Traité, à accélérer le processus qui leur permettra de signer et/ou ratifier dès que possible cet important instrument international. Nous rappelons également la nécessité de progresser sur ce point comme sur d'autres mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire, afin de donner effet à l'article VI du Traité. La CELAC appelle tous les États à s'abstenir de procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires, à toute autre explosion nucléaire ou à toute autre expérimentation non explosive de ce type, y compris les essais sous-critiques ou ceux effectués à l'aide de superordinateurs, aux fins de la mise au point d'armes nucléaires.

Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, nous soulignons l'importance novatrice de ce mécanisme qui promeut la transparence et les mesures de confiance et dont l'efficacité se manifeste dans la coopération étroite qu'il entretient avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous nous félicitons de la mise en œuvre du Plan d'action global commun conclu entre l'Iran et les cinq plus un et appelons à une mobilisation constante de

toutes les parties, et de l'AIEA, en vue de son application intégrale.

La CELAC souligne que, dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, les travaux doivent se poursuivre de manière transparente et non discriminatoire au niveau multilatéral afin d'adopter des instruments juridiquement contraignants sur le marquage, le traçage et le courtage illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions pour empêcher leur détournement vers les marchés illicites.

Nous prenons note des résultats de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juin, et remercions la Jamaïque du rôle qu'elle a joué à la présidence de ce processus, ainsi que du résultat de la deuxième réunion du Groupe d'experts gouvernementaux en juin 2015. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence d'examen, prévue en 2018, dans l'espoir que nous pourrions répondre aux défis persistants qui se dressent devant la mise en œuvre du Programme d'Action et celle de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, notamment s'agissant de la nécessité d'améliorer la coopération internationale et l'assistance, des incidences des évolutions intervenues dans la fabrication des armes légères et de petit calibre, et du risque connexe de les voir détournées vers les marchés illicites.

Les États membres de la CELAC reconnaissent que la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs pièces, composantes et munitions, et leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde ont toute une série de répercussions sur les plans humanitaire et socioéconomique et menacent gravement la paix, la réconciliation, la sûreté, la sécurité, la stabilité et le développement durable à de multiples niveaux.

La CELAC a bon espoir que le Traité sur le commerce des armes, le premier instrument juridiquement contraignant relatif au commerce des armes, contribuera à remédier de façon efficace aux graves conséquences que présentent le trafic d'armes et leur commerce non réglementé. Nous espérons également que ce traité permettra de prévenir des conflits armés, la violence armée et les violations du droit international,

notamment des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit international humanitaire. Parallèlement, à la lumière de son entrée en vigueur en décembre 2014, nous appelons à une mise en œuvre équilibrée, transparente et objective du Traité, dans le respect du droit souverain de chaque État d'assurer sa légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

La question des mines antipersonnel continue de nécessiter l'attention de la communauté internationale. La CELAC rappelle avec satisfaction que l'Amérique centrale a été déclarée zone exempte de mines. Nous prenons également acte de l'utilité de l'assistance et des travaux dont s'acquitte le Service de la lutte antimines de l'ONU. Notre groupe souligne l'importance que revêt la coopération en matière de déminage humanitaire et d'assistance aux victimes, et nous espérons que les succès obtenus ces dernières années se poursuivront.

La CELAC appuie les efforts internationaux pour réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et leur utilisation contre les populations civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. Nous prenons également acte avec satisfaction de la volonté de tous les États de prendre des mesures immédiates, convenues au niveau multilatéral, pour répondre aux problèmes humanitaires provoqués par les armes à sous-munitions. Nous saluons la ratification par la Colombie, en septembre 2015, de la Convention sur les armes à sous-munitions, le dépôt par Cuba de son instrument d'adhésion à la Convention le 6 avril 2016, et le fait que l'Amérique centrale a été déclarée zone exempte d'armes à sous-munitions à la cinquième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue en septembre 2014 à San José, au Costa Rica. Nous prenons également bonne note du document final de la première Conférence d'examen des États parties à la Convention, organisée à Dubrovnik, en Croatie, en septembre 2015.

La CELAC souligne son intime conviction que l'élimination complète des armes chimiques et biologiques doit être une priorité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, la CELAC souligne l'importance de l'adhésion universelle par tous les États à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ainsi qu'à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur

destruction, et l'importance du plein respect par tous les États parties de leurs dispositions et exigences.

Dans le contexte de la sécurité internationale, la CELAC est consciente des grandes possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications, y compris les réseaux sociaux, en tant que moyen de promouvoir une meilleure entente entre les pays et de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, et également en tant qu'outil de promotion de l'accès universel à l'information.

Nous nous félicitons de la convocation des deux sessions du Groupe de travail à composition non limitée pour discuter de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de la possibilité de créer un comité préparatoire à cette fin. Nous nous félicitons en outre de l'élection de l'Équateur à la présidence de ce groupe de travail à composition non limitée.

Pour terminer, la CELAC réaffirme le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement. Une fois de plus, la Communauté regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été capable de s'acquitter de son mandat. La CELAC salue par ailleurs le travail important accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui aide les pays de la région à mettre en œuvre des mesures de désarmement dans différents domaines. Dans le cadre de notre engagement en faveur des travaux du Centre régional, notre région présentera, à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, un projet de résolution intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes », au sujet duquel le Pérou fait chaque année office de facilitateur.

**M. Brown** (Libéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait exprimer ses condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple érythréens ainsi qu'à la famille endeuillée de feu le Représentant permanent de ce pays.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole pour la première fois devant la Première Commission et de vous féliciter Monsieur le Président, ainsi que les autres membres élus du Bureau, tout en vous assurant de l'appui de la délégation libérienne.

Le Libéria s'associe aux déclarations faites par les représentants du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2) et voudrait mettre en exergue les points de vue suivants à titre national.

Nous nous devons d'insister à nouveau sur le fait que l'instauration de la paix et le maintien de la sécurité ne pourront devenir une réalité que si les forces qui exacerbent les inquiétudes liées aux armes nucléaires sont soumises à un contrôle international effectif, par des moyens raisonnables. C'est pourquoi, aussi importantes que demeurent les mesures unilatérales et bilatérales, le Libéria estime que pour lever les craintes réelles suscitées par la menace ou l'emploi d'armes nucléaires le mieux est de recourir à des démarches et des mesures multilatérales. Étant donné que nous risquons tous d'être des victimes, nous devons tous faire front commun pour éliminer cette menace.

C'est pour cette raison que le Libéria est fier de s'être joint à d'autres pays pour signer l'Engagement humanitaire contre l'emploi d'armes nucléaires. Nous espérons que tout le monde demeure bien conscient que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires représente la menace existentielle la plus grave pour notre famille humaine et que notre volonté collective d'agir contre cette menace doit aussi demeurer inébranlable. C'est également pour cette raison que nous avons condamné récemment dans les termes les plus vifs les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée. Le monde n'a pas besoin de davantage d'essais nucléaires. Ce dont il a besoin, c'est que davantage d'armes nucléaires soient éliminées.

Le Libéria est attaché à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous estimons en outre que notre appui à l'élimination totale des armes nucléaires est l'illustration de la priorité urgente et raisonnable qu'il y a à rechercher une paix et une sécurité universelles. Nous ne pouvons ignorer, à nos risques et périls, les conséquences de plus en plus effrayantes et épouvantables de l'emploi d'armes nucléaires. À l'instar de nombreux pays représentés dans cette salle, cette peur bien réelle a poussé le Libéria à appeler tous les États dotés d'armes nucléaires non seulement à s'acquitter de toutes leurs obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais également à résister à la tentation de saper les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires et des menaces qu'elles font peser sur notre paix et notre sécurité.

Le Libéria partage le point de vue selon lequel les zones exemptes d'armes nucléaires sont indispensables au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba, qui consolide le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Nous appelons à un appui international soutenu au renforcement des capacités du Traité de Pelindaba et des autres zones exemptes d'armes nucléaires de par le monde.

Le Libéria salue les efforts déployés par les États parties au Traité sur le commerce des armes. En tant qu'État partie, nous sommes d'avis qu'une application stricte du Traité sur le commerce des armes aidera les États à lutter contre l'acquisition illicite d'armes légères et de petit calibre et d'autres armes classiques. Nous continuons de prendre des mesures au niveau national à l'appui de l'objectif ultime, qui est de renforcer le régime juridique du commerce des armes classiques, afin de prévenir le détournement d'armes au profit de destinataires non autorisés.

Le Gouvernement libérien, en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et dans le but de prévenir le trafic d'armes ou l'accès non autorisé aux armes, s'emploie à renforcer les capacités du personnel de sécurité chargé de patrouiller nos frontières, notamment après le transfert, le 30 juin, de l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité de la Mission des Nations Unies au Libéria aux institutions de sécurité libériennes. Mon pays a également adopté la Loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions de 2015, qui prévoit un cadre juridique réglementant la possession et l'usage des armes légères et de petit calibre.

*M. Isnomo (Indonésie), Vice-Président, assume la présidence.*

Pour enrayer la prolifération des armes classiques, le 9 septembre 2016, le Gouvernement libérien a proclamé une amnistie générale en faveur de toutes les personnes qui remettent des armes légères et de petit calibre dans le cadre du programme de collecte d'armes de la CEDEAO et de l'Union européenne. Nous savons que de tels projets, qui impliquent la remise d'armes à titre volontaire par des civils au sein de communautés spécifiques, continueront de contribuer

à la consolidation de la paix au Libéria, ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité de notre sous-région.

Le Gouvernement libérien appuie également la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il est clair que ce programme peut contribuer à combler les lacunes techniques et en termes de capacités qui sinon risqueraient d'entraver la mise en œuvre intégrale du Traité sur le commerce des armes et la réalisation d'autres objectifs relatifs aux armes légères.

De même, nous savons que le renforcement des partenariats entre l'État et la société civile et le renforcement de la formation et de l'appui fournis par la communauté internationale, notamment par l'entremise du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique situé au Togo, sont essentiels pour que les efforts déployés par l'Afrique pour lutter contre les mouvements illicites d'armes soient couronnés de succès.

Nous n'avons pas à vivre sous la menace des armes nucléaires. Nous savons que cela est possible, et nous savons que nous pouvons y parvenir dans notre intérêt et celui de nos enfants.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la tête de la Commission et l'assurer du plein appui de ma délégation. Nous escomptons que, sous sa direction éclairée, la session sera fructueuse.

Je voudrais aussi exprimer mes plus sincères condoléances suite au décès prématuré de l'Ambassadeur Girma Tesfay, Représentant permanent de l'Érythrée.

Je voudrais commencer par la question de prolifération et de sécurité la plus pressante pour mon pays, pour la région et pour le monde, à savoir la question nucléaire liée à la République populaire démocratique de Corée. L'année en cours a commencé avec le quatrième essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée, suivi d'un cinquième le mois dernier. En outre, la Corée du Nord a procédé à 22 tirs de missiles balistiques de tous types, défiant les mises en garde répétées de la communauté internationale et violant le droit international, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée est sur le point de se doter d'une pleine capacité nucléaire.

Plus inquiétantes encore sont les annonces répétées de la République populaire démocratique de Corée qu'elle est prête à employer ces armes dans le cadre d'une attaque préventive. Une centaine de pays ont condamné les essais nucléaires de la Corée du Nord dans les termes les plus vifs. Notre tâche maintenant consiste à œuvrer de concert pour faire que la Corée du Nord change de cap et se dirige vers une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Si les provocations de la Corée du Nord restent impunies, la communauté internationale court le risque de tolérer un nouvel État illégalement doté de l'arme nucléaire, ce qui fragilisera gravement les fondements du régime de non-prolifération nucléaire. Dans ce contexte, il faudrait que le Conseil de sécurité adopte rapidement une nouvelle résolution robuste assortie de mesures de sanctions efficaces. Nous travaillerons aussi avec les membres du Conseil pour veiller à la mise en œuvre intégrale et complète de toutes les résolutions pertinentes du Conseil, y compris la résolution 2270 (2016) et le nouveau texte actuellement en cours d'élaboration.

La question nucléaire nord-coréenne ne fait que renforcer davantage la détermination sans faille de mon gouvernement à maintenir et consolider le TNP, qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Après que la Conférence d'examen du TNP de 2015 s'est achevée sans l'adoption d'un document final, nous observons une nouvelle tendance. Dernièrement, un projet de résolution appelant à la négociation d'un nouveau traité interdisant les armes nucléaires a circulé à la Première Commission. Toutefois, nous sommes d'avis que se hâter d'adopter ce projet de résolution ne permettra pas d'atteindre les objectifs d'un désarmement substantiel ni de sortir de l'impasse actuelle. Nous pensons que pour opérer une percée en matière de désarmement nucléaire, nous avons besoin d'une approche concrète fondée sur l'article VI du TNP, pas d'un nouvel instrument juridique.

À cet égard, je voudrais insister sur l'importance de nous atteler aux tâches qui sont en souffrance depuis deux décennies, à savoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la production d'armes nucléaires. Faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur doit être la première de nos priorités. À la réunion ministérielle des Amis du TICE le mois dernier, le Ministre coréen des affaires étrangères a demandé aux huit États encore visés à l'annexe 2 de signer et ratifier le Traité dès que possible.

Parallèlement, l'autre tâche urgente est le démarrage à la Conférence du désarmement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous appelons à unir les efforts pour que les négociations commencent dès que possible en s'appuyant sur les rapports de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. Nous sommes aussi favorables à des mesures de transparence et de confiance, comme le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui peuvent faciliter le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Pour ce qui est de la non-prolifération, la République de Corée va redoubler d'efforts pour renforcer le régime international de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, en sa qualité de Présidente du Groupe de fournisseurs nucléaires et du Régime de contrôle de la technologie des missiles pour 2016 et 2017. La menace de prolifération des armes de destruction massive impliquant des acteurs non étatiques constitue aussi une part essentielle de nos discussions sur la non-prolifération.

Nous saluons les contributions apportées par le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire ces six dernières années. En tant que Président de la Conférence internationale de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la sécurité nucléaire prévue en décembre, mon gouvernement mettra l'accent sur l'importance de prévenir et combattre la menace du terrorisme nucléaire.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité joue également un rôle déterminant s'agissant de promouvoir l'action menée au niveau international pour lutter contre le terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'examen approfondi de l'application de cette résolution cette année et nous continuerons d'appuyer pleinement le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). La République de Corée a accueilli la première conférence régionale d'information du monde de l'industrie sur la résolution 1540 (2004), organisée dans le cadre du Processus de Wiesbaden afin de promouvoir la mise en œuvre, en Asie, de la résolution 1540 (2004).

Enfin, la République de Corée et l'Australie vont présenter conjointement à la Première Commission un

projet de résolution sur l'action préventive et la lutte contre les activités de courtage illicites. Il s'agit du seul instrument international traitant de façon globale de la menace posée par le courtage illicite. Nous espérons que le projet de résolution biennal, qui est présenté depuis 2008, confirmera une fois encore notre détermination à lutter contre les activités de courtage illicites et bénéficiera d'un large appui.

**M<sup>me</sup> Guadey** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour exprimer mes sincères condoléances à la suite du décès du Représentant permanent de l'Érythrée.

J'ai le grand plaisir de féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à la tête des travaux de la Première Commission. Ma délégation les assure de son plein appui et de son entière coopération.

L'Éthiopie s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

La persistance des armes nucléaires et le risque d'un recours à l'emploi ou à la menace de ces armes font peser une menace existentielle sur l'humanité. Cela reste une énigme que les armes nucléaires, de loin les plus dangereuses armes de destruction massive, soient les seules armes de ce type à n'être pas expressément interdites par le droit international. Comme si cela ne suffisait pas, ces armes continuent même d'être modernisées et perfectionnées. Il faut s'employer sans plus attendre à endiguer l'escalade de la course aux armes nucléaires.

L'approche graduelle n'a pas débouché sur des progrès concrets et systématiques vers l'élimination complète des armes nucléaires. Il faut de toute urgence prendre des mesures concrètes pour instaurer un monde à jamais exempt d'armes nucléaires. À cet égard, l'Éthiopie appuie la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire qui, entre autres, propose à l'Assemblée générale de convoquer une conférence pour négocier un instrument juridiquement contraignant d'interdisant les armes nucléaires, de manière à aboutir à leur élimination totale. Ces négociations, cependant, ne doivent pas remplacer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, mais plutôt le compléter et le renforcer.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime

international de non-prolifération. Les trois piliers du TNP constituent toujours un cadre sans équivalent pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons retenir les enseignements de l'échec que nous avons essuyé à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 et tout mettre en œuvre pour adopter un document final durant le prochain cycle d'examen du TNP en mai 2017.

Ma délégation réitère que l'élimination totale des armes nucléaires reste la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Nous nous associons à l'appel lancé aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils élaborent et adoptent un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant qui fournit aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité négatives contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires, tant qu'elles n'auront pas été éliminées.

Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent grandement à la réalisation d'un monde exempt de ces armes. De même, il est essentiel de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires pour réaliser la paix et la sécurité mondiales et la stabilité régionale. Nous appelons toutes les parties prenantes à faire montre de flexibilité et d'un esprit de compréhension mutuelle en convoquant une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. L'Afrique est devenue une zone exempte d'armes nucléaires après l'adoption du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba, ce qui montre clairement l'attachement des pays africains au régime de non-prolifération. L'Éthiopie est fière de contribuer à cet effort et reste attachée à ce traité.

À notre grand désarroi, 20 années se sont écoulées depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et celui-ci n'est toujours pas entré en vigueur. L'universalisation et la mise en œuvre du TICE servent nos intérêts de sécurité collective. C'est pourquoi nous appelons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire dans les plus brefs délais. Nous nous adressons en particulier aux États visés à l'annexe 2 du TICE, dont la ratification est cruciale aux fins de son entrée en vigueur.

Nous sommes foncièrement convaincus que le multilatéralisme et la coopération internationale sont indispensables pour obtenir des résultats concrets et de long terme dans le domaine du désarmement. L'Éthiopie

s'associe aux autres États Membres qui ont réaffirmé l'importance des travaux confiés à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, et nous sommes préoccupés par l'impasse qui l'empêche de s'acquitter de son mandat.

Les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre illicites, posent une grave menace à la sécurité du continent africain et de ses États. L'utilisation de ces armes par des acteurs non étatiques, et leur accès généralisé et incontrôlé demeurent une menace et une source de profonde préoccupation. Le trafic et le commerce illicite de ces armes doivent être enrayés d'urgence. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects joue un rôle considérable dans la mobilisation de la coopération internationale à cet égard. Nous saluons la convocation de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et l'adoption d'un document final consensuel. Nous nous réjouissons de participer activement à la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en 2018.

Je conclus en réitérant l'attachement sans réserve de l'Éthiopie au désarmement et à la sécurité internationale. Nous espérons que la soixante et onzième session de l'Assemblée générale nous offrira la possibilité d'enregistrer une avancée importante dans le domaine du désarmement.

**M. Khoo** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous tenons d'emblée, comme d'autres orateurs, à présenter nos plus sincères condoléances suite au décès du Représentant permanent de l'Érythrée.

Étant donné que Singapour prend la parole pour la première fois, je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection. Ma délégation se réjouit de collaborer de manière constructive avec le Président en vue de mener nos travaux vers une issue positive.

Nous saisissons cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, des efforts inlassables qu'il déploie pour faire avancer le désarmement et nous rapprocher de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Singapour s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Myanmar au nom de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/71/PV.2).

Singapour réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération. Nous devons œuvrer à l'universalité du TNP et trouver un moyen de faire participer les États détenteurs d'armes nucléaires qui n'ont pas encore adhéré au TNP aux débats sur le désarmement. Le prochain cycle d'examen du TNP nous donnera la possibilité d'accentuer les efforts que nous déployons afin de trouver des solutions communes et pratiques. Ce ne sera pas facile. Il nous incombe à tous de commencer à réduire les écarts à la prochaine session de mai 2017 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020. Singapour appuie pleinement les trois piliers du TNP. Les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération, qui sont complémentaires, sont essentiels en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales. Cet impératif est d'autant plus important dans notre monde incertain, où le risque de prolifération nucléaire est aggravé par les menaces que posent le terrorisme et les activités illicites d'acteurs non étatiques.

Nous accueillons avec satisfaction l'organisation d'une série de sommets sur la sécurité nucléaire, qui contribuent de manière significative à améliorer notre préparation face au terrorisme nucléaire. Pour sa part, Singapour a récemment accueilli l'exercice Deep Sabre 2016, son troisième exercice de simulation sur la lutte contre le terrorisme. Cela englobe en partie nos efforts en cours visant à renforcer la coopération et la vigilance internationales face au risque croissant d'une attaque terroriste impliquant des armes de destruction massive.

Singapour se félicite également du rapport (voir A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous reconnaissons que la recommandation de convoquer une conférence en 2017 en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, qui mènera à leur élimination, a recueilli un large appui parmi les États Membres. Ma délégation estime que la conférence proposée pourrait permettre de faire avancer le désarmement nucléaire. Cependant, nous devons veiller à ce que tout instrument négocié soit un instrument véritable et ne devienne pas un énième accord vide de substance. À cette fin, nous appelons

toutes les parties, en particulier celles qui sont dotées d'armes nucléaires, à participer de manière constructive à ce processus.

Singapour estime que plusieurs autres mesures concrètes contribueraient à faire avancer le désarmement nucléaire : premièrement, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); deuxièmement, l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles; et troisièmement, la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base de dialogues ouverts, véritables et constructifs auxquels participent toutes les parties concernées.

En ce qui concerne la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, Singapour réitère sa volonté de travailler en étroite collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires afin de régler toutes les questions en suspens et d'œuvrer à la signature et à la ratification collectives du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est par les États dotés d'armes nucléaires, sans réserve.

Singapour appelle la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de toute nouvelle provocation. Nous lui réitérons notre appel de longue date afin qu'elle honore l'ensemble de ses obligations et engagements internationaux, et s'intègre à la région afin de profiter de la paix et de la prospérité régionales.

Ma délégation a toujours appuyé les efforts mondiaux visant à créer des normes internationales communes relatives au transfert d'armes classiques. À cet égard, Singapour a signé le Traité sur le commerce des armes et s'emploie activement à examiner et évaluer la législation et les cadres existants en vue de le ratifier. Nous appuyons l'universalisation du Traité, qui contribuerait de manière significative à réduire les flux incontrôlés et déstabilisateurs d'armes classiques vers des utilisateurs finaux non autorisés.

Outre les armes nucléaires et classiques, ma délégation estime que la Première Commission devrait consacrer davantage d'attention aux questions émergentes, notamment l'espace et la cybersécurité. Les progrès techniques accomplis moins de 60 ans après le premier lancement réussi de satellite sont inimaginables. Aujourd'hui, les systèmes spatiaux font partie intégrante de notre routine quotidienne. Alors que notre dépendance vis-à-vis de ces systèmes augmente, les problèmes qui se présentent, notamment la prolifération des débris spatiaux et l'encombrement de l'orbite géostationnaire,

doivent être pris en compte. Une option envisageable pour aborder ce problème consisterait à créer un cadre multilatéral sur les règles de conduite dans l'espace. Nous devons nous employer à générer un consensus sur les normes qui encouragent les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Singapour se réjouit d'organiser le quatrième atelier sur les activités spatiales du Forum régional de l'ASEAN en collaboration avec les États-Unis, qui doit se dérouler les 24 et 25 octobre. Faisant fond sur les éditions précédentes, cet atelier vise à examiner plus en détail plusieurs questions pertinentes, notamment la sécurité spatiale et les dangers spatiaux, les mesures de transparence et de confiance en vue de renforcer la sécurité spatiale et les domaines potentiels de coopération internationale pratique.

Un autre domaine dans lequel la technologie se développe rapidement est celui des technologies de l'information et des communications. Les smartphones sont omniprésents, et les technologies de l'information et des communications sont devenues indispensables. Toutefois, l'amélioration de la connectivité ira inévitablement de pair avec une plus grande vulnérabilité face aux cyberattaques. C'est pourquoi la cybersécurité est indispensable pour garantir que notre mode de vie ne sera pas perturbé. La cybersécurité permet d'inspirer la confiance afin que les sociétés puissent interagir et effectuer des transactions numériquement, ce qui leur offre des possibilités de développement social et de progrès économique. Il s'agit d'un autre domaine que la Première Commission devrait examiner de manière plus approfondie.

Sur ce front, Singapour prend des mesures concrètes pour s'attaquer à ce défi. Au niveau national, Singapour a créé en 2015 une agence de la cybersécurité, qui vise à mieux faire connaître la cybersécurité, à instaurer une surveillance centralisée et à mettre en place un écosystème de cybersécurité robuste dans le pays. Dans quelques jours, nous accueillerons la première semaine internationale sur la cybercriminalité à Singapour, qui servira de plate-forme pour renforcer la collaboration en matière de cybersécurité aux niveaux régional et international. À l'échelon régional, les débats de la Conférence ministérielle de l'ASEAN sur la cybersécurité mettront l'accent sur les efforts visant à édifier une Asie du Sud-Est « cybersûre ». Sur le plan international, le colloque des cyberleaders réunira des leaders d'opinion qui échangeront leurs vues sur les

mesures à prendre pour créer un cyberspace sûr et résilient.

Pour terminer, la tâche qui nous attend n'est pas facile. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet. Ma délégation assure le Président de son plein appui dans le cadre de nos efforts en vue de parvenir à une issue couronnée de succès.

**M. Molnár** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur accession à leurs postes très importants et les assurer du plein appui de ma délégation.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2). Je voudrais néanmoins faire quelques observations à titre national.

Premièrement, je voudrais évoquer les questions liées aux armes nucléaires. À cet égard, je ne peux que réitérer une fois de plus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et, par le biais de son article VI, le cadre fondamental pour le désarmement nucléaire multilatéral, sur lequel nous devons faire fond plutôt que de le négliger ou le remplacer par un autre instrument. C'est pourquoi nous devons réaffirmer notre attachement à la réalisation des objectifs énoncés dans le Traité et le plan d'action global adopté par la Conférence d'examen de 2010, afin de garantir la réussite de l'actuel cycle d'examen, qui commencera à la première session du Comité préparatoire au printemps prochain à Vienne.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire multilatéral, nous estimons que cet objectif ne peut être atteint que par le biais d'un processus inclusif et graduel prévoyant des mesures concrètes et pratiques qui mobilisent pleinement les États dotés de l'arme nucléaire, tout en promouvant la sécurité et la stabilité internationales. Bien que le rapport (voir A/71/371) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a été créé par l'Assemblée générale, contienne un certain nombre de références à des mesures concrètes et pratiques qui pourraient nous rapprocher de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous regrettons que les recommandations qui y figurent ne tiennent aucune compte de ces mesures.

Nous sommes fermement convaincus que, sans la participation et le consentement des États dotés de l'arme nucléaire, la négociation et la conclusion d'un nouvel instrument juridique qui stigmatiserait et interdirait les armes nucléaires ne peuvent donner aucun résultat pratique ni juridique. Il n'y a pas de voie rapide dans ce domaine; seule une approche graduelle permettra de faire des progrès tangibles.

L'un des éléments constitutifs essentiels qui manque encore au dispositif juridique de désarmement et de non-prolifération nucléaires est un régime d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons de la récente ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par l'Angola, le Myanmar et le Swaziland. Toutefois, nous regrettons que, 20 ans après son adoption, il ne soit toujours pas en vigueur. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion ministérielle commémorant le vingtième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature et de la nouvelle résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, qui réaffirme son importance.

En raison de l'appui quasi unanime dont il jouit, le TICE peut être considéré comme une norme universelle de facto, mais il ne saurait se substituer à une interdiction juridiquement contraignante. Les deux essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée plus tôt cette année nous ont brutalement rappelé que nous devons tous poursuivre nos efforts et faire avancer le processus menant à l'entrée en vigueur du Traité.

Une autre mesure concrète sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires consisterait à entamer des négociations sur un traité interdisant de manière vérifiable la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La conclusion d'un traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable limitant la quantité de matières d'emploi direct apporterait une contribution importante à la mise en œuvre du TNP dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaire en vertu de l'article VI.

Comme nous pensons qu'il est important de maintenir la dynamique créée par le rapport de fond consensuel (voir A/70/81) adopté l'année dernière par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication

d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, groupe qui a été créé par l'Assemblée générale, nous nous félicitons de la proposition faite par le Canada pour faire avancer le processus.

La Hongrie considère que la sécurité nucléaire est un aspect important des efforts en matière de non-prolifération et un élément essentiel dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Bien que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe aux États, à l'ère de la mondialisation, aucun État ne peut assurer seul une sécurité nucléaire efficace. C'est pourquoi la coopération internationale dans ce domaine a beaucoup facilité les efforts nationaux et est devenue indispensable.

Le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire en est un excellent exemple. Le Sommet tenu à Washington au printemps dernier a sensiblement contribué à renforcer la maîtrise des armes de destruction massive en général et à améliorer la sécurité nucléaire en particulier. Nous sommes convaincus que la deuxième Conférence internationale au niveau ministériel sur la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui joue un rôle central dans ce domaine, marquera une nouvelle étape importante dans le cadre de nos efforts.

Le Traité sur le commerce des armes constitue une priorité importante pour la Hongrie depuis le tout début. Le fait que mon pays a été l'un des premiers à signer et à ratifier le Traité en témoigne clairement. Nous nous félicitons que, suite aux décisions prises en août de cette année à la deuxième Conférence des États parties, le Traité soit devenu pleinement opérationnel. Maintenant que le cadre institutionnel est en place, il incombe aux États parties de s'acquitter de leurs obligations conventionnelles et de les mettre en œuvre de la manière la plus efficace et transparente possible, en particulier en ce qui concerne l'établissement des rapports.

L'universalisation du Traité sur le commerce des armes a bien progressé jusqu'à présent. Toutefois, il est nécessaire d'amener les principaux exportateurs d'armes à se rallier à cet effort afin que le Traité puisse devenir la véritable pierre angulaire de la réglementation du commerce international des armes classiques.

Cette année a été marquée par les conférences d'examen de deux conventions importantes sur le désarmement basées à Genève, à savoir la Convention

sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui toutes deux nous offrent une excellente occasion de renforcer et de promouvoir leur universalisation.

La CCAC est un outil important et unique en son genre pour consolider et faire respecter les normes du droit international humanitaire dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. La CCAC et ses Protocoles jouent un rôle important pour ce qui est de répondre aux défis posés par les nouvelles technologies et à la nécessité d'adapter les normes internationales de désarmement aux situations nouvelles. Dans ce contexte, nous nous félicitons que les défis que représentent les engins explosifs improvisés, les systèmes d'armes létales autonomes et les mines autres que les mines antipersonnel fassent l'objet d'une attention particulière durant le cycle d'examen en cours. Nous appuyons la poursuite de ces travaux après la cinquième Conférence d'examen, en décembre de cette année.

La Hongrie est attachée de longue date à la Convention sur les armes biologiques, pilier fondamental des efforts de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes donc très honorés d'en présider la huitième conférence d'examen qui se tiendra en novembre à Genève. Les conférences d'examen nous donnent une excellente occasion de renouveler notre engagement à préserver et renforcer davantage la pertinence de la Convention, dans un contexte scientifique et politique en mutation rapide.

Les États parties ont choisi d'adopter une approche novatrice pour préparer la Conférence d'examen, ce qui nous permet non seulement de régler les questions de procédure mais également de discuter des questions de fond relatives à la Convention. Nous nous félicitons de cette atmosphère constructive et des résultats qui en ont résulté, puisque tous les aspects procéduraux indispensables pour une bonne planification et préparation de la Conférence d'examen ont été convenus par consensus. En outre, les États parties ont examiné en profondeur l'intégralité des dispositions de la Convention et présenté un nombre record de propositions concrètes et intéressantes dont sera saisie la Conférence d'examen, laquelle sera

déterminante pour définir la perspective à moyen terme de la Convention.

Enfin dernier point et non le moindre, je voudrais rappeler aux délégations que, suivant la pratique de ces dernières années, la Hongrie a élaboré un projet de résolution consacré à la Convention sur les armes biologiques. Nous espérons que, comme cela a été le cas chaque année jusqu'ici, il sera une nouvelle fois adopté par consensus.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration, je voudrais moi aussi me faire l'écho de mes collègues qui ont présenté leurs condoléances à la famille du Représentant permanent de l'Érythrée, Girma Tesfay. Sa sagesse, sa passion pour la paix et la priorité qu'il lui accordait, à la fois pour son pays et pour sa région, manqueront à tous.

(*l'oratrice poursuit en arabe*)

Pour commencer, je tiens à féliciter le Président de son accession à la présidence de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains qu'il saura guider nos débats avec compétence. À cet égard, je tiens à affirmer que les Émirats arabes unis lui apporteront tout leur appui et leur coopération pour faire en sorte que les travaux de la Commission soient couronnés de succès. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, le Représentant permanent des Pays-Bas, de la manière dont il a dirigé les travaux à la session précédente.

Les Émirats arabes unis s'associent aux déclarations faites par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.2).

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour réaffirmer notre objectif commun, à savoir instaurer la paix et la sécurité régionales et internationales, notamment face aux graves problèmes de sécurité actuels qui menacent les acquis obtenus ces 70 dernières années dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis se disent fermement convaincus de l'importance de mettre à profit les instances internationales chargées des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, telles que la Première Commission, pour parvenir à un consensus dans le domaine du désarmement. Nous appuyons les efforts internationaux

visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous nous félicitons que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Les Émirats arabes unis attachent une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), car il coïncide avec nos préoccupations et notre engagement en matière de sécurité mondiale. Mon pays mène une politique nationale cohérente et adopte des positions claires s'agissant des questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. Nous croyons au bien-fondé d'une démarche transparente s'agissant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ainsi qu'au respect des obligations de non-prolifération, et nous considérons qu'il est très important d'adhérer aux instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération et de les appliquer intégralement.

Les Émirats arabes unis, qui n'ont cessé de faire part de leurs craintes concernant les activités nucléaires de l'Iran et la mise au point de son programme de missiles balistiques, soulignent à quel point il importe que l'Iran coopère sans réserve avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à l'accord nucléaire conclu avec les gouvernements des cinq plus un. Nous avons espéré que l'accord conclu avec l'Iran sur son programme nucléaire encouragerait ce pays à ouvrir un nouveau chapitre et permettrait de renforcer la confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Cependant, Téhéran continue de porter atteinte à la sécurité de la région en usant d'une rhétorique agressive et en soutenant et finançant des milices armées, sans parler du fait que l'Iran est inscrit sur la liste des États soutenant le terrorisme, ce qui est alarmant. Mais Téhéran refuse de renoncer à toutes ces politiques. Nous appelons donc l'Iran à s'acquitter pleinement des obligations et responsabilités internationales qui lui incombent en vertu du TNP.

Les Émirats arabes unis réaffirment l'importance de prendre de nouvelles mesures en vue de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Des progrès dans ce domaine permettraient de renforcer considérablement la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient. À cet égard, nous nous disons une nouvelle fois déçus par l'issue de la Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP en 2015, ainsi que par le fait que la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone

exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive qui aurait dû se tenir en 2012 n'a toujours pas été convoquée. Dans ce contexte, mon pays appelle de nouveau Israël à adhérer au TNP, puisqu'Israël est le seul État de la région à ne pas l'avoir fait.

Les Émirats arabes unis considèrent le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme une étape utile sur la voie de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous exprimons notre consternation face à l'absence de progrès s'agissant de l'entrée en vigueur du Traité. Mon pays invite aussi instamment les États à honorer leurs engagements internationaux et à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires. Nous avons fait part de notre profonde inquiétude devant le fait que la Corée du Nord développe ses capacités nucléaires et balistiques et effectue régulièrement des essais, ce qui menace la sécurité de ses voisins, ainsi que la paix et la sécurité internationales, et enfreint les règles les plus élémentaires du droit international.

Pour terminer, nous appelons la communauté internationale à parvenir à un consensus sur la manière de faire progresser les travaux de la Première Commission, dans l'optique de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous attendons avec intérêt de mettre en relief, au cours des débats thématiques de la Commission, les efforts déployés par les Émirats arabes unis dans le domaine du désarmement.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à faire part de mes sincères condoléances à la famille de notre ami, Girma Asmerom Tesfay, Représentant permanent de l'Érythrée, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement érythréens. J'espère vivement que son approche humaine prévaudra parmi nous et qu'elle sera une inspiration pour nos initiatives.

Je félicite le Président et les autres membres du Bureau de leur élection. Nous sommes tout à fait convaincus que, grâce à sa sagesse et à celle du Bureau, les travaux de la Commission se dérouleront sans heurts.

Je tiens également à féliciter M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, de la déclaration qu'il a prononcée à l'ouverture de nos travaux.

Je voudrais m'associer aux déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des

États arabes (voir A/C.1/71/PV.2). Je tiens à assurer le Président que nous travaillerons de manière assidue et efficace pendant la session de la Commission.

Le Soudan est un partenaire engagé dans les efforts internationaux en faveur du désarmement. Nous avons été l'un des premiers pays à adhérer à plusieurs des instruments et conventions internationaux en la matière, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et nous avons participé aux travaux d'élaboration du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba. En 2004, nous avons adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires après avoir pris part à un atelier organisé à Vienne sur les objectifs de ce traité et les mécanismes opérationnels dans les centres établis dans les différentes régions du monde.

Par ailleurs, en 2004, Khartoum a accueilli la première conférence des autorités nationales africaines chargées de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC). Cette conférence a formulé des recommandations importantes, notamment celle de créer une zone exempte d'armes chimiques en Afrique. Elle a aussi souligné l'importance de limiter les activités des pays dans ce domaine aux utilisations pacifiques, sans porter atteinte au droit absolu, légitime et inaliénable des pays d'utiliser les technologies nucléaires et chimiques à des fins scientifiques, techniques et de développement. À cet égard, nous réaffirmons notre plein attachement à la CIAC dans tous ses aspects et notre volonté d'en respecter l'esprit.

Les armes légères et de petit calibre revêtent une grande importance au Soudan en termes de désarmement. À l'instar d'autres pays, le Soudan est touché par les incidences néfastes de ce phénomène, qui a souvent des dimensions sociales et économiques et qui a été aggravé par des phénomènes naturels tels que les changements climatiques, la sécheresse et la désertification. Cela a donné lieu à une concurrence pour l'eau et les pâturages, et la possession d'armes fait désormais partie intégrante du comportement de certaines tribus et communautés en tant que démonstration de leur pouvoir. Par conséquent, les efforts déployés en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements sont de la plus haute importance. Nous sommes conscients de la gravité du phénomène et de l'importance qu'il y a à l'éliminer. C'est pour cette raison que nous avons participé activement aux travaux des différentes

instances régionales et internationales qui traitent de cette question. Par ailleurs, nous avons déployé des efforts pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre car nous sommes convaincus qu'il existe un lien intrinsèque entre la prolifération de ces armes et la criminalité transnationale, le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Il nous faudra toutefois des années pour éliminer ce phénomène.

Comme je viens de le dire, nous devons également lutter contre la criminalité organisée, le terrorisme et le trafic de stupéfiants. Le Soudan mène des efforts sur le plan multilatéral, par l'intermédiaire de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous jouons un rôle de premier plan dans les activités du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre, dont le siège se trouve à Nairobi. En outre, en 2013, nous avons organisé un atelier régional sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Par ailleurs, en collaboration avec les pays voisins, nous avons consenti des efforts au niveau bilatéral pour renouveler le marquage des frontières nationales et renforcer les contrôles aux frontières ainsi que les douanes.

Alors que nous passons en revue nos efforts, nous tenons à souligner que s'agissant de la lutte contre ces armes, ce sont les pays qui produisent et fabriquent ces armes qui doivent jouer un rôle de chef de file, et non les pays touchés. Ils doivent s'engager à ne pas exporter ces armes aux groupes non étatiques et à des individus afin qu'elles ne tombent pas entre de mauvaises mains. À cet égard, nous réaffirmons qu'il est essentiel d'apporter l'appui voulu, en particulier technique, dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous avons consenti des efforts considérables au niveau national pour mettre en œuvre le Programme d'action, notamment en mettant en place les structures administratives requises. En outre, nous avons désigné un point focal national au sein du Ministère de l'intérieur, qui coordonne la mise en œuvre du Programme d'action et des politiques et stratégies y relatives. Par ailleurs, nous avons établi une équipe de travail qui réunit des représentants de divers ministères et organismes compétents en la matière. De plus, des bureaux ont été créés dans diverses provinces pour lutter contre ce fléau qu'est la prolifération des armes légères et de petit

calibre, selon un plan bien conçu qui sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Ce plan aura notamment pour priorité d'harmoniser la législation avec les programmes des Nations Unies; de numériser les registres des armes et d'assurer le contrôle des armes détenues par les forces régulières; d'examiner périodiquement les registres d'armes légères accréditées et possédées par certains citoyens conformément à la législation en vigueur; de mener des campagnes de sensibilisation; de renforcer les capacités des organismes participant aux opérations de contrôle et de saisie; de contrôler les frontières et de mettre en place des points de contrôle; d'assurer la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes; de mettre en place des systèmes de gestion des stocks d'armes; de mettre en place des systèmes d'archivage et de certification pour les utilisateurs finaux; et d'établir des mécanismes de suivi, de marquage et de traçage.

Mon pays est convaincu de la nécessité d'accélérer les efforts en faveur du désarmement et de la création de zones exemptes d'armes de destruction massive. À cette fin, nous appelons à la convocation, dans les plus brefs délais, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Tous les États du Moyen-Orient doivent y participer et toutes les installations doivent être soumises au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Par conséquent, nous soulignons l'importance qu'Israël adhère au TNP. À cet égard, nous rappelons que l'évolution de la situation au niveau international et régional, notamment au Moyen-Orient, confirme qu'il ne saurait y avoir d'autre moyen de renforcer la sécurité internationale que l'action multilatérale, y compris la tenue d'une conférence sur le Moyen-Orient.

Pour conclure, il me semble que nous sommes tous d'accord sur le fait que la Déclaration de Genève de 2006 sur la violence armée et le développement a établi clairement le lien intrinsèque qui existe entre le développement et les conflits armés. Le Conseil de sécurité doit prendre en compte cet aspect lorsqu'il traite des questions relatives aux conflits dans les pays en développement, lorsqu'il déploie des missions de maintien de la paix et dans le cadre des efforts de consolidation de la paix dans ces pays. En effet, bien souvent, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doivent aller de pair

avec une analyse des causes profondes des problèmes. La dimension du développement est particulièrement importante à cet égard, d'autant que le dénominateur commun de tous les conflits actuels est la raréfaction des ressources, exacerbée par des phénomènes naturels tels que la sécheresse, la désertification et les changements climatiques.

Le conflit au Darfour n'est qu'un exemple qui confirme le chevauchement de ces facteurs et explique la ruée des agriculteurs et des nomades vers les ressources en eau et les pâturages. Cela confirme plus encore qu'il est essentiel, aux fins du développement, de lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. D'où l'importance d'appuyer et de renforcer les capacités des pays en développement au lieu d'y dépêcher des groupes d'experts, comme le Conseil de sécurité le fait actuellement.

En effet, la méthode de travail des groupes d'experts consiste à remédier aux symptômes seulement et non à s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la prolifération des armes chez les groupes et les individus.

**M<sup>me</sup> Nolan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.2). Par souci de brièveté, je vais donner lecture du texte raccourci de ma déclaration.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection et l'assurer, lui et les autres membres du Bureau, de l'appui sans réserve de ma délégation. Nous lui souhaitons plein succès dans la conduite des travaux de la Commission en ce moment important de l'histoire du désarmement. Je voudrais aussi remercier le Président de sa déclaration liminaire qui, jointe aux paroles prononcées par le Haut-Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, a fortement impulsé nos travaux.

Le temps du changement est vraiment venu. Quarante-six années se sont maintenant écoulées depuis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est entré en vigueur, et 21 depuis qu'il a été prorogé pour une durée indéterminée. Il y a 20 ans, nous nous sommes félicités de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'est toujours pas entré en vigueur, et 20 années se sont écoulées depuis la dernière fois que la Conférence du désarmement a été en mesure d'adopter un programme

de travail. Et le nombre de ses membres n'a pas augmenté depuis 1999. Les défis abondent dans notre travail, qu'il s'agisse des questions liées aux armes de destruction massive ou de celles liées aux armes classiques. À leur tour, ces défis impactent et rendent plus aiguës les nombreuses menaces à la paix et à la sécurité de nos États et de nos sociétés et sapent notre volonté collective de rendre notre monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère pour tous nos citoyens.

Il y a à peine plus d'une année de cela, nos chefs d'État et de gouvernement, ici dans ce bâtiment, ont adopté le Programme de développement durable, qui n'est rien moins qu'une promesse faite à l'humanité. Le travail de cette Commission est non seulement pertinent mais aussi essentiel pour la réalisation de ces objectifs. Nous devons, pour le bien de l'humanité et celui de la planète, veiller à ce que notre travail ici appuie – et non pas entrave – la réalisation de nos autres objectifs mondiaux.

Vingt et une année se sont écoulées aussi depuis que l'ONU s'est réunie à Beijing pour adopter un programme ambitieux et vaste, le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix. Il y a 16 ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), une résolution historique sur les femmes et la paix et la sécurité, reflet de son attachement à l'inclusion et à l'autonomisation des femmes. L'Irlande est convaincue que l'autonomisation des femmes et leur participation aux négociations sur le désarmement sont essentielles pour relever avec succès les défis auxquels nous sommes confrontés. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer cette année à la façon de progresser sur cette question, et nous saluons le projet de résolution que nos collègues de la Trinité-et-Tobago vont présenter.

L'Irlande voudrait aussi saluer l'engagement sincère et la contribution inestimable de nos partenaires de la société civile. Nous espérons, comme nous l'avons proposé l'année dernière, que leur travail serait encore mieux intégré dans nos délibérations ici, comme cela a pu se faire dans d'autres instances. Nous attendons avec intérêt de nous réunir avec la société civile la semaine prochaine et sommes certains que cette question pourrait être alors de nouveau abordée.

L'Irlande est d'avis que le désarmement, et plus particulièrement le désarmement nucléaire, est aujourd'hui plus urgent que jamais. C'est pour cette raison que l'Irlande est l'un des 127 pays qui se sont maintenant joints à l'Engagement humanitaire. Dans le

cadre de cet Engagement, nous avons été – et sommes encore une fois cette année – les principaux auteurs, avec l'Autriche, le Mexique et l'Afrique du Sud, des résolutions sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (résolution 70/47) et sur l'Engagement humanitaire (70/48), ainsi que de la résolution 70/50 sur les impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons que ces résolutions aient été adoptées à une large majorité, ainsi que la résolution 70/33 – dont nous nous sommes également portés coauteur avec l'Autriche, le Mexique et l'Afrique du Sud – qui a porté création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Avec nos partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, l'Irlande s'attache depuis de longues années à mettre au point des mesures efficaces. Nous espérons que le Groupe de travail à composition non limitée susciterait d'autres progrès et qu'il préparerait la voie à des discussions ouvertes, inclusives et interactives si nécessaires pour le débat sur le désarmement nucléaire. Malheureusement, les États n'ont pas tous participé à ce processus mandaté par l'ONU, bien que plus de 100 pays y aient participé de façon constructive et de bonne foi aux côtés de nos partenaires de la société civile et d'un grand nombre d'experts. Ma délégation et de nombreuses autres ont tout mis en œuvre pour parvenir à un accord général sur le rapport final (voir A/71/371) et sur les recommandations. Une adoption par consensus aurait envoyé un message puissant indiquant que nous sommes capables d'œuvrer de concert pour atteindre notre objectif commun de désarmement nucléaire – un monde exempt d'armes nucléaires. Néanmoins, le rapport final et les recommandations adoptées par la majorité constituent une base solide pour de futurs progrès et montrent clairement la voie à suivre. Nous félicitons le Président du Groupe de travail à composition non limitée et attendons avec intérêt la présentation du rapport final et des recommandations la semaine prochaine. Cette année, l'Irlande, de concert avec l'Autriche, le Brésil, le Mexique, le Nigéria et l'Afrique du Sud, est le principal auteur du projet de résolution qui doit donner effet à ces recommandations.

L'Irlande est heureuse de rappeler que le rapport final et les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée s'inscrivent et se situent fermement et expressément dans le cadre du renforcement du TNP, et visent à la compléter. Cela a toujours été et continue d'être notre point de départ

et le moteur de nos actions. L'attachement historique de l'Irlande au TNP reste inchangé et nous sommes constants dans cet attachement dans toutes les enceintes. Notre objectif est de voir le TNP mis en œuvre et le mécanisme pour le désarmement fonctionner de manière crédible et inclusive.

L'inclusivité et la diversité sont importantes dans ce domaine, comme elles le sont dans d'autres. L'une des caractéristiques les plus importantes des sessions du Groupe de travail à composition non limitée à Genève a été la diversité de voix nouvelles et puissantes que nous avons entendues sur cette question, notamment celles d'États moins avancés et plus petits, et aussi la représentation équilibrée et notable des sexes entre les orateurs. Tout cela a permis de relancer le débat, nous a rappelé l'étendue de l'impact de cette question et notre humanité commune, ainsi que la nécessité d'une réponse humaine et humanitaire à ce qui a été depuis trop longtemps une question cloisonnée.

L'Irlande croit fermement que le désarmement nucléaire est une question de gouvernance mondiale, liée aux autres engagements internationaux clefs, notamment les objectifs de développement durable et les changements climatiques. Nous avons soumis un document de travail à cet effet au Groupe de travail à composition non limitée et attendons avec intérêt de remettre sur le tapis une version actualisée durant cette session de la Première Commission. Nous présenterons aussi, de concert avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de nouvelles conclusions sur l'impact des armes nucléaires sur les femmes, et sur la nécessité d'une participation paritaire hommes-femmes au débat sur le désarmement nucléaire.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec d'autres ici à la Première Commission et aux réunions du Comité préparatoire du TNP et ailleurs pour veiller à ce que les progrès nécessaires soient faits s'agissant des engagements pris en faveur du désarmement nucléaire, progrès rendus encore plus urgents par la situation qui prévaut actuellement dans le monde en matière de sécurité. À cet égard, l'Irlande estime que la convocation d'une conférence pour négocier un nouvel instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale, est un pas important pour garantir la pleine mise en œuvre de l'article VI du TNP, auquel tous les États parties sont attachés.

Malheureusement, d'autres armes de destruction massive continuent aussi de poser des défis. Nous sommes

vivement préoccupés par les conclusions figurant dans le troisième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/738), qui ont confirmé que des armes chimiques ont été utilisées en Syrie. L'utilisation de telles armes est strictement contraire au droit international, et nous condamnons fermement de telles actions. Les responsables de telles atrocités devront en répondre.

L'Irlande considère que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB) est un instrument essentiel pour les efforts de la communauté internationale visant à instaurer un monde exempt de toutes les armes de destruction massive – chimiques, biologiques et nucléaires. La Conférence d'examen nous donne une occasion inestimable de le faire, et l'Irlande attend avec intérêt de travailler avec ses collègues pour progresser réellement et durablement vers un monde à l'abri de la menace posée par les armes biologiques.

Alors que nous sommes réunis ici à la Première Commission, nous sommes les témoins de terribles pertes en vies humaines, de souffrances humanitaires endurées par les civils et de la destruction d'infrastructures civiles dues à l'utilisation d'armes classiques dans les conflits actuels. Cela est particulièrement vrai en Syrie, où nous observons des attaques disproportionnées et aveugles qui s'accompagnent d'un nombre élevé de victimes civiles, et ce avec une régularité incroyable. Les informations qui nous parviennent du Yémen et de l'Ukraine, concernant plus particulièrement l'utilisation d'armes à sous-munitions, sont aussi profondément préoccupantes.

L'Irlande estime que l'utilisation d'armes explosives qui ont des incidences à grande échelle sur les zones peuplées est l'un des plus graves problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement dans le domaine des armes classiques. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, Charles Flanagan, a soulevé cette question lors de sa récente intervention à l'ONU. Nous reconnaissons et accueillons avec satisfaction l'attention accordée à cette question par le Secrétaire général, le Comité international de la Croix-Rouge, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le International Network on Explosive Weapons (Réseau international sur les armes explosives), un groupe de la société civile. L'Irlande estime que nous devons nous employer d'urgence à

éveiller les consciences et à renforcer l'application du droit international humanitaire pour empêcher que les civils ne subissent des dommages du fait de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées.

Dans le domaine des armes classiques, des succès encourageants ont été enregistrés ces dernières années. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions continuent d'attirer des adhérents et de faire accepter l'interdiction de ces armes comme la norme. Nous accueillons avec satisfaction le Traité sur le commerce des armes, dont l'objectif est de réglementer les transferts illicites et irresponsables d'armes, et qui continue de représenter l'un des rares succès obtenu par la communauté internationale récemment. L'Irlande est également un fervent partisan du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous félicitons de l'issue de la sixième Réunion biennale des États, et nous avons particulièrement apprécié l'inclusion d'un libellé relatif à l'égalité des sexes et aux objectifs de développement durable dans le rapport final.

Le mandat de la Convention sur l'interdiction de la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) et de ses protocoles est au centre de notre débat concernant les mesures à prendre pour contrôler et réglementer l'utilisation des armes classiques. L'Irlande attend avec intérêt la prochaine Conférence d'examen, qui nous offrira une occasion importante de renouveler et de revigorer cet instrument crucial du droit international humanitaire. En particulier, nous sommes encouragés par l'attention active accordée à la question des systèmes d'armes létales autonomes dans le cadre de la CCAC, et nous saluons les recommandations consensuelles adoptées lors de la réunion d'experts en avril dernier. L'Irlande croit que le moment est venu pour la Conférence d'examen de créer un groupe d'experts gouvernementaux afin de faire avancer ces travaux importants.

L'Irlande considère également que la question des mines autres que les mines antipersonnel est une urgence humanitaire constante. Ma délégation estime que le nombre limité de dispositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel dans le Protocole II modifié ne permet pas de lutter contre les dommages

humanitaires que cause l'utilisation de ces mines. Nous estimons donc que les États doivent se pencher sur cette question en nommant des experts pour déterminer comment la CCAC peut faire avancer ces travaux, de manière concertée et coopérative, sans préjuger du résultat à aucun moment afin de lutter contre les dommages humanitaires causés par l'utilisation des mines autres que les mines antipersonnel.

Nous avons commencé nos travaux cette semaine après que le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement nous a avertis que nous ne pouvions plus continuer comme par le passé et que la réalisation de nos ambitions supposait que nous abandonnions notre ancien état d'esprit. À cet égard, j'espère être autorisée à conclure avec un vieux proverbe : « La capacité à suivre les voies tracées hier ne suffit pas à améliorer le monde d'aujourd'hui. » Suivant la tradition établie par Frank Aiken, ancien Ministre irlandais des affaires étrangères et moteur de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale relative à l'élimination des armes atomiques des arsenaux nationaux, il y a 70 ans, ma délégation se réjouit de coopérer au sein de la Commission avec de réaliser l'objectif mondial d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M<sup>me</sup> Haile** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président et la Commission des condoléances adressées à ma délégation suite au décès soudain de Girma Asmerom Tesfay, Représentant permanent de l'État d'Érythrée, il y a deux jours. C'est une immense perte pour sa famille et mon pays, l'Érythrée, et pour la communauté des Nations Unies.

Je félicite le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à la tête des travaux de cette importante commission. Je les assure du plein appui de ma délégation.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement (voir A/C.1/71/PV.2).

La croissance économique et le développement inclusif sont au centre de la politique étrangère et de sécurité nationale de l'Érythrée, qui promeut la paix et la coopération régionales. Pour l'Érythrée, on ne peut garantir la paix et la sécurité internationales que par un développement socioéconomique mondial stable et inclusif et par le respect rigoureux de la Charte des

Nations Unies, du droit international et des obligations découlant d'un traité.

La promotion et la protection de la paix et de la sécurité nationales, régionales et mondiales dans un monde hautement intégré et interdépendant représentent une responsabilité commune. Alors que l'extrémisme violent, les crimes transnationaux et les mouvements massifs de populations continuent d'évoluer et de menacer la paix et la sécurité mondiales, nous devons créer des partenariats solides pour sécuriser nos frontières. Pour contrer toute transgression, les négociations multilatérales et l'adoption d'instruments transparents, globaux et non discriminatoires plus solides doivent être à l'avant-garde de notre coopération. À cet égard, l'Érythrée redit son attachement aux travaux en matière de désarmement et de sécurité internationale, car le désarmement ne peut être réalisé qu'au niveau multilatéral. Seule notre volonté politique collective nous permettra de réaliser l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La communauté mondiale, en particulier la Corne de l'Afrique et la région de la mer Rouge, continue d'être victime de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Avec l'expansion de l'État islamique d'Iraq et du Levant, le volume d'armes détournées par le biais du commerce illicite alimente l'instabilité, la criminalité transnationale et le terrorisme et les propulse à un niveau alarmant. À cet égard, la souveraineté des États eu égard à la protection de leurs frontières est un droit inaliénable et un devoir. En conséquence, un embargo injustifié sur les armes qui limite les capacités d'un État en matière de défense pose une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. L'Érythrée estime que pour combattre ce phénomène et empêcher les extrémistes et les terroristes de se procurer de telles armes, les États doivent être autorisés à renforcer leur capacité à protéger leur territoire souverain.

En outre, le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux régional et sous-régional permettrait d'accomplir d'importants progrès vers l'élimination du fléau mondial des armes légères et de petit calibre illicites. L'Érythrée continuera de collaborer étroitement avec les pays frères pour promouvoir la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et les travaux du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre en vue d'éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre de la Corne de l'Afrique.

Les armes nucléaires posent le plus grave danger à l'espèce humaine et à la survie de la civilisation. L'Érythrée estime que la seule garantie contre l'emploi des armes nucléaires et leur prolifération est leur élimination totale. Nous estimons également que des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'universalisation et la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont autant de mesures essentielles pour parvenir au désarmement général et complet. L'Érythrée regrette que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 ne soit pas parvenue à adopter un document final. Cependant, nous réitérons notre appui aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En guise de conclusion, l'Érythrée est convaincue que le désarmement est la seule voie possible pour rendre plus sûre notre planète, et que la sécurité régionale et internationale ne peut être réalisée que sur la base du règlement pacifique des différends, du respect de l'état de droit et de la coopération économique mondiale. À cet égard, nous devons aller au-delà de la réglementation des armements et du désarmement afin de traiter des facteurs qui contribuent aux conflits et les exacerbent, comme le sous-développement, l'insécurité, les États faibles, et l'intervention et l'occupation étrangères.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai reçu une demande de S. E. M. Abel Ayoko, Sous-Secrétaire d'État chargé des régions et des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères du Nigéria, qui souhaite faire une courte déclaration de cinq minutes maximum, car il quittera le pays ce week-end. Je sollicite l'indulgence de la Commission pour que la parole soit donnée au représentant du Nigéria.

**M. Ayoko** (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane s'associe aux orateurs qui ont déjà félicité le Président de son élection à la tête de la Première Commission pour cette session. Nous ne doutons pas de son expérience, de ses compétences et de son engagement considérables. Nous l'assurons de notre plein appui et de notre coopération. Je félicite également son prédécesseur, l'Ambassadeur van Oosterom, de son leadership et de ses efforts admirables.

Le Nigéria s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.2) et souhaite faire cette déclaration à titre national.

En ce jour, 7 octobre 1960, le Nigéria rejoignait l'ONU. Dans son premier discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le premier Premier Ministre du Nigéria, Sir Abubakar Tafawa Balewa, déclarait : « Nous avons pris l'engagement de défendre les principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies » (A/PV.893, par. 173). Je suis convaincu qu'aujourd'hui, 65 ans plus tard, le Nigéria reste attaché à ce noble idéal qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'année dernière, à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est associée à d'autres États Membres pour mettre en relief les défis redoutables auxquels le monde fait face. Hélas, 12 mois plus tard, la situation n'a guère évolué dans le sens d'un renforcement de la confiance ou d'une réduction des terribles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. De fait, nous sommes confrontés à davantage de défis et de dilemmes, qui exigent tous que nous redoublions d'efforts et leur consacrons plus d'attention encore que l'année dernière. À cet égard, la mise en place d'un environnement multilatéral adapté suppose d'intensifier plus encore nos efforts concertés et d'élaborer un nouveau plan d'action pour lutter contre ces problèmes.

S'agissant des menaces à la paix et à la sécurité internationales, ma délégation continuera de mettre en exergue les budgets colossaux consacrés à la défense mondiale, ainsi que les ressources astronomiques affectées à l'entretien et au perfectionnement des arsenaux nucléaires des États dotés d'armes nucléaires. Elle continuera également de mettre l'accent sur le fait que des acteurs non étatiques non autorisés ont librement accès à toute une série d'armes classiques.

Les dangers et les effets de l'accès incontrôlé aux armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre, sont visibles partout autour de nous, de l'Afrique au Moyen-Orient, de l'Europe aux Amériques ainsi qu'en Asie. Le carnage atteint des niveaux sans précédent, tout comme les massacres de populations innocentes qui sont commis principalement par des insurgés terroristes et d'autres gangs. Nous avons vu des villes et communautés vidées, détruites ou désertées, des vies humaines fauchées, des biens et des moyens de subsistance anéantis, et des migrations de masse forcées.

Malheureusement, ces agressions insensées sont largement facilitées et efficacement soutenues par des achats ou des transferts illicites d'armes par des acteurs

non étatiques. Ces mêmes armes sont obtenues de manière illicite par des terroristes et d'autres criminels, qui les utilisent de manière aveugle pour semer le chaos et commettre des massacres sans précédent de civils innocents, notamment des femmes et des enfants. Les États Membres ont une responsabilité collective d'agir de toute urgence pour faire face à l'insécurité mondiale et à l'anarchie qui ravage presque sans discontinuer notre monde.

L'appui écrasant à l'historique du Traité sur le commerce des armes, le 2 avril 2014, répondait à la nécessité de présenter un front commun pour faire face résolument à la menace que l'absence de réglementation des armes classiques représente pour la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, malheureusement, ces menaces tangibles à la paix et à la sécurité mondiales ne semblent pas diminuer. Nous n'en sommes plus à envisager le risque que des terroristes puissent obtenir ces armes et les utiliser à grande échelle avec des effets catastrophiques, parce qu'ils les possèdent déjà et en font pleinement usage.

À cet égard, le Nigéria se félicite des résultats de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue sous la présidence de l'Ambassadeur Imohe, du Nigéria. Nous devons honorer nos obligations en faisant front commun avec les États parties et les autres signataires du Traité. Les récents actes terroristes et la présence de groupes insurgés dans de nombreuses régions du monde, dont la mienne, nous offrent une occasion sans précédent de réexaminer nos positions et nos obligations et de mesurer le chemin parcouru en tant que pays.

Si les armes légères et de petit calibre aux mains de criminels, de terroristes et d'autres groupes armés ont continué de faucher aveuglement des milliers de vies, il ne fait aucun doute que les armes nucléaires restent les armes de destruction massive par excellence et que leur élimination complète doit être l'objectif final de tout processus de désarmement dans le cadre des objectifs poursuivis par l'ONU.

De même, nous réaffirmons notre opposition à la modernisation des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes. Ma délégation continuera d'appuyer l'appel lancé à la Première Commission pour qu'elle étudie de près les conséquences humanitaires d'une détonation d'armes nucléaires, et aux États qui sont dotés de ces armes pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin d'y renoncer et de les démanteler.

Si la bonne volonté et le bon sens ne peuvent débarrasser le monde de ces armes apocalyptiques, nous pensons que ceux qui possèdent des armes nucléaires doivent agir dans le sens de leur intérêt bien compris et s'en débarrasser. Les armes nucléaires n'offrent, en effet, aucune garantie crédible de défense contre des ennemis qui détiennent des armes similaires et représentent une menace existentielle pour ceux qui n'en sont pas dotés. C'est dans ce contexte que mon pays appuie pleinement les travaux importants réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il s'agit d'un arrangement global grâce auquel nous pouvons lancer – et c'est une occasion à ne pas rater – le processus d'organisation en 2017 d'une conférence en vue d'engager des négociations sur un traité interdisant les armes nucléaires. Ce serait, bien entendu, sans préjudice des autres initiatives mises en place pour faire face aux défis du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, y compris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entre autres.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, nous rappelons aux membres de la Commission qu'il nous faut nous demander si l'impasse actuelle est conforme aux buts et objectifs qui ont présidé à la création de cet organe. Si d'aucuns sont d'avis qu'il a accompli un certain travail, il ne fait aucun doute que son incapacité de longue date à parvenir à un accord sur des questions concrètes a nui à sa réputation et à sa crédibilité. Nous nourrissons l'espoir que les membres de la Conférence du désarmement s'empresseront de faire ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elle a été créée.

Malgré les difficultés rencontrées dans le cadre du mécanisme multilatéral pour le désarmement et la préoccupation que suscite l'absence de progrès sur un certain nombre de points, ma délégation demeure attachée aux objectifs de ce processus, qui représente la seule mesure mise en place pour concrétiser la philosophie du désarmement et de la sécurité internationale et en réaliser les objectifs. Nous continuons d'espérer que le bon sens prévaudra, sachant qu'il nous faut agir de manière concertée et décisive pour régler ces questions, qui constituent une source de préoccupation grave pour l'humanité.

Enfin, le Nigéria présentera trois projets de résolution au cours de la session, pour lesquels nous recherchons l'appui de toutes les délégations. Ils concernent le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique; le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, au nom du Groupe des États d'Afrique; et les Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement, à titre national.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la durée de la première intervention est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes.

**M. Ri Tong Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite exercer son droit de réponse suite aux observations faites par la délégation sud-coréenne. La Corée du Sud a une fois encore condamné le développement de missiles nucléaires et balistiques par la République populaire démocratique de Corée aux fins d'assurer sa légitime défense, les qualifiant de menaces et de provocations. Notre délégation rejette totalement ces remarques. Ce sont des arguments ridicules qui déforment la réalité et tentent d'induire le monde en erreur.

La situation actuelle dans la péninsule coréenne est extrêmement explosive, et personne ne peut prédire quand elle s'enflammera. La question est de savoir qui est responsable de cette situation. La responsabilité en incombe uniquement aux États-Unis. Les États-Unis appliquent depuis plus d'un demi-siècle une politique hostile vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée et exercent sur notre peuple une menace et un chantage nucléaires extrêmement graves.

Les menaces et le chantage nucléaires des États-Unis ont commencé dans les années 50, durant la guerre de Corée, et ont été suivis par le déploiement en Corée du Sud d'une première arme nucléaire prête au combat en 1957, puis par le déploiement de plus d'un millier d'armes nucléaires dans les années 70, un nombre plus que suffisant pour détruire plusieurs fois toute la péninsule coréenne.

Depuis plus d'un demi-siècle, les États-Unis envoient en Corée du Sud presque tous les types de moyens stratégiques nucléaires, organisant chaque année des exercices militaires conjoints à grande échelle

qui mobilisent des centaines et des milliers de militaires prêts à envahir la République populaire démocratique de Corée à tout moment. En 2002, les États-Unis ont inclus la République populaire démocratique de Corée dans l'axe du mal, en faisant ainsi la cible d'une attaque nucléaire préventive; et ils ne cachent pas que les exercices militaires conjoints à grande échelle ont pour objectif de décapiter le pouvoir exécutif de la République populaire démocratique de Corée et d'occuper Pyongyang.

Tout récemment, les États-Unis ont pris la décision officielle de déployer le système antimissile balistique THAAD en Corée du Sud, tout en plaçant trois moyens clefs d'attaque nucléaire stratégique dans la péninsule coréenne et ses alentours. Cela montre que le projet d'attaque nucléaire préventive des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée est entré dans une phase dangereuse.

La République populaire démocratique de Corée n'a pas d'autre choix que de se doter d'une capacité nucléaire pour protéger la souveraineté et la dignité de la nation, ainsi que son droit d'exister sans craindre la menace nucléaire constante que font peser les États-Unis. La réalité montre que ce sont les États-Unis qui ont contraint la République populaire démocratique de Corée à se doter de l'arme nucléaire. Mais cela n'a pas empêché le Conseil de sécurité d'affirmer que ce sont les activités relatives aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée qui posent une menace manifeste à la paix et à la sécurité internationales, même dans la prétendue résolution 2270 (2016), la dernière résolution en date à avoir été conçue de toutes pièces contre la République populaire démocratique de Corée.

Cette résolution a de nombreux défauts, notamment le fait que ni la Charte des Nations Unies ni les textes du droit international ne contiennent ne fût-ce qu'une seule disposition aux termes de laquelle les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques constitueraient une menace contre la paix et la sécurité internationales. Les pays éloignés de la République populaire démocratique de Corée qui ont commencé à mener ces mêmes activités n'ont jamais été remis en question par le Conseil de sécurité. On ne peut que se demander pour quels motifs et au nom de quelle autorité le Conseil de sécurité a adopté la résolution interdisant les activités nucléaires et les tirs de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Si le Conseil dispose des motifs et de l'autorité requis,

pourquoi ne s'en prend-t-il pas aux pays qui procèdent aux mêmes activités nucléaires et aux mêmes tirs de missiles balistiques?

Nous avons transmis au Secrétariat de l'ONU un questionnaire officiel à cet égard, mais le Secrétariat n'a pas répondu à nos questions, alors que presque cinq mois se sont écoulés. Ne serait-ce que cette année, la République populaire démocratique de Corée a demandé à deux reprises au Conseil de sécurité de tenir une séance d'urgence sur les exercices militaires conjoints à grande échelle des États-Unis et de la Corée du Sud, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité mondiales, mais notre demande a été refusée.

Les résolutions du Conseil de sécurité assorties de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, qui ont été conçues de toutes pièces par les États-Unis, sont des documents criminels qui manquent d'impartialité et n'ont aucun caractère légal et moral. Les États-Unis n'ont aucune qualification morale pour forcer les États Membres de l'ONU à appliquer ces résolutions infondées, et les États Membres n'ont aucune obligation morale d'appliquer ces résolutions iniques et injustes.

La République populaire démocratique de Corée prendra de nouvelles mesures pour développer la force nucléaire de l'État, sur les plans qualitatif et quantitatif, afin de protéger sa dignité, son droit d'exister et sa paix véritable contre les menaces nucléaires croissantes en provenance des États-Unis. La réalité sur la péninsule coréenne montre que la poursuite de la politique hostile, du chantage nucléaire et des menaces militaires des États-Unis vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que les mesures sans précédent pour isoler et asphyxier notre pays, ont eu pour résultat de faire de nous pays une puissance nucléaire à part entière, dotée de puissantes capacités d'attaque nucléaire.

Plus la Corée du Sud continuera de déformer la réalité et d'induire le monde en erreur, plus l'indéniable responsabilité des États-Unis dans l'aggravation de la situation dans la péninsule coréenne apparaîtra au grand jour, et plus le monde aura conscience que la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et du monde sont défendues de façon fiable grâce au fait que la République populaire démocratique de Corée s'est dotée d'une force de dissuasion nucléaire pour se défendre.

En outre, la Corée du Sud qui, sous le parapluie nucléaire, a permis le déploiement d'armes nucléaires

des États-Unis et s'est associée à la politique hostile ainsi qu'aux menaces et au chantage nucléaires que les États-Unis exercent sur la République populaire démocratique de Corée depuis plus d'un demi-siècle, n'a aucune justification juridique ou morale pour parler de la force de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qui n'a fait qu'exercer son droit à la légitime défense.

**M<sup>me</sup> Yoon Seoungmee** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation face aux commentaires de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

La position de ma délégation sur le programme de développement d'armes nucléaires et de missiles de la Corée du Nord a été expliquée en détail dans l'intervention de l'Ambassadeur de mon pays ce matin et par moi-même à la séance d'hier (voir A/C.1/71/PV.5). Je ne répéterai pas tous nos propos, mais je tiens à souligner que la Corée du Nord n'a rien à gagner en poursuivant aveuglément son programme d'armement nucléaire. Ce programme représente l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité, et la communauté internationale est déterminée à le combattre par les mesures les plus énergiques.

Dans cette salle, j'ai entendu de nombreuses voix condamner le programme nucléaire de la Corée du Nord et demander qu'il y soit mis fin. Je n'ai pas entendu une seule voix appuyer la Corée du Nord à cet égard. Tant que la Corée du Nord continuera de menacer la paix et de compromettre le régime mondial de non-prolifération, elle ne fera que s'isoler davantage du monde, économiquement et diplomatiquement.

En ce qui concerne les observations intempestives qui ont été faites par les représentants de la Corée du Nord, je tiens à préciser que le contrôle opérationnel en temps réel des forces alliées en République de Corée est exercé en fonction de l'avis émis par les Présidents de la République de Corée et des États-Unis, et de stratégies structurées émanant des Ministres de la défense et des deux chefs des comités d'état-major interarmées des deux pays.

Je tiens également à affirmer qu'aucune arme nucléaire n'est présente sur notre territoire et que notre politique est toujours de respecter et d'appliquer la Déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne de 1992, à laquelle la Corée du Nord est également partie. C'est la Corée du Nord qui

viole continuellement la Déclaration commune avec ses armes nucléaires. Nous demandons instamment à la Corée du Nord d'abandonner le dangereux cap qu'elle s'est fixé, de faire le sage choix de rejoindre la communauté internationale en tant que pays épris de paix, et de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, comme elle s'est engagée à la faire lorsqu'elle est devenue Membre de l'ONU.

**M. Robotjazi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration de ce matin, la représentante des Émirats arabes unis a porté des accusations sans fondement contre la République islamique d'Iran. Ma délégation estime que ses commentaires ne sont même pas dignes d'une réponse et les rejette catégoriquement. Cependant, je voudrais apporter les précisions suivantes.

La République islamique d'Iran a toujours été attachée à ses engagements et à ses droits au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle est également déterminée à mettre pleinement en œuvre ses engagements au titre du Plan d'action global commun. Cela a été vérifié et confirmé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Il semble que la représentante des Émirats arabes unis, tout comme quelques autres pays, ait décidé intentionnellement et délibérément de faire fi de ces faits et qu'elle ne comprenne pas le Plan d'action global commun ou n'en ait pas pris connaissance. Nous l'invitons, ainsi que ses amis, à renoncer à leur position hostile envers le Plan d'action global commun et l'Iran, et à essayer de comprendre l'environnement dans lequel nous nous trouvons après l'adoption du Plan d'action global commun et à accepter les réalités de cet environnement.

Le Plan d'action global commun est un accord internationalement reconnu conclu entre l'Iran et les cinq plus un, qui a été entériné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Ce plan a contribué, grâce à des efforts diplomatiques sincères et laborieux, au maintien de la paix et de la stabilité en réglant une crise qui n'avait pas de raison d'être. Il a permis de lever des sanctions cruelles imposées à l'Iran et lui a permis d'exercer pleinement ses droits en vertu du TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris l'enrichissement nucléaire, pour son développement économique, en respectant les exigences de l'AIEA et sous le contrôle de celle-ci, en toute transparence.

L'Iran, en coopération avec ses amis au sein de la région, joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et les groupes terroristes comme Daech et le Front el-Nosra. L'Iran est un facteur de stabilité dans la région, alors que les Émirats arabes unis, tout comme le régime israélien, appuient le terrorisme, propagent l'extrémisme violent et soutiennent des groupes terroristes dans la région, notamment en Syrie. Les Émirats arabes unis sont parmi les principaux soutiens, financiers et en armes, de groupes terroristes tels que Daech et le Front el-Nosra, qui massacrent les populations. Ce faisant, les Émirats arabes unis alimentent le terrorisme dans la région.

Par ailleurs, depuis plus d'un an, les Émirats arabes unis se livrent à une agression contre le Yémen et tuent des milliers de civils, notamment des enfants, au moyen de frappes aériennes sanglantes, en violation de toutes leurs obligations découlant du droit international et du droit international humanitaire. Nous estimons que l'exportation d'armes aux Émirats arabes unis, un pays qui viole ses obligations au regard du droit international humanitaire et commet des crimes de guerre, est un facteur important de déstabilisation, et nous exhortons les pays exportateurs à cesser de vendre des armes à ce pays.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole, mais je me dois de réagir aux observations qui ont été faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Il est regrettable que nous soyons obligés d'écouter, pour la deuxième journée consécutive, les déclarations absurdes du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Qu'il me soit permis de dire très brièvement que la Corée du Nord continue de violer les résolutions du Conseil de sécurité par ses essais nucléaires et ses tirs de missiles. Si la République populaire démocratique de Corée veut rentrer dans les bonnes grâces de la communauté internationale, elle doit cesser son comportement provocateur, renoncer à ses discours qui n'ont aucun sens et s'acquitter de ses obligations. Tant que cela ne sera pas le cas, je crains que ce pays ne reste un paria au sein de la communauté internationale.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe se voit contrainte d'exercer son droit de réponse pour réagir aux allégations sans fondement qui ont été proférées par le représentant

de l'Ukraine, qui a parlé d'une prétendue violation du Mémorandum de Budapest par la Russie.

Le Mémorandum de Budapest, qui concerne les garanties de sécurité offertes par les États nucléaires aux États non dotés de l'arme nucléaire, énonce une obligation principale, qui est de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. La Russie n'a pas violé et ne violera pas cette obligation principale découlant du Mémorandum de Budapest. Les autres dispositions du Mémorandum ont trait à des obligations politiques, et l'obligation de reconnaître un coup d'État armé et anticonstitutionnel visant à renverser un gouvernement légitime n'en fait pas partie.

En outre, le Mémorandum n'énonce aucune obligation de rejeter l'expression de la volonté du peuple. Le peuple de la Crimée a choisi librement et volontairement de faire partie de la Fédération de Russie. Je voudrais rappeler qu'au terme d'un référendum véritablement démocratique organisé en Crimée au printemps de 2014, près de 100 % des électeurs se sont prononcés en faveur de la réunification avec la Russie. Cela a été officialisé conformément à la pratique juridique internationale établie. Pour les autorités ukrainiennes qui ont pris l'habitude de voir la main de Moscou partout, le moment est venu de réfléchir sérieusement à la situation et, plutôt que d'accuser les autres, de reconnaître leur propre responsabilité dans ce qu'il s'est passé et continue de se passer dans leur pays.

Pour ce qui est de la Russie, nous sommes un État souverain tenu de faire respecter l'ordre sur notre territoire et d'y garantir la paix, ce qui inclut le maintien de nos forces armées à un niveau suffisant d'état de préparation au combat. En ce qui concerne les installations nucléaires en Crimée, je me dois de dire que le même niveau de sécurité nucléaire que celui appliqué au reste de la Russie y est appliqué aussi.

**M. Ri In Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait une fois de plus répondre aux remarques faites par les représentants des États-Unis et de la Corée du Sud.

Une fois encore, les États-Unis et la Corée du Sud condamnent le programme nucléaire et balistique que développe la République populaire démocratique de Corée pour assurer sa propre défense, le qualifiant de menaces et de provocations. Ce sont les États-Unis et personne d'autre qui sont responsables de la situation

extrêmement volatile qui règne dans la péninsule coréenne, dont nul ne peut prédire quand elle explosera.

Les États-Unis n'ont pas renoncé à leur politique d'hostilité envers la République populaire démocratique de Corée, qui dure depuis plus d'un demi-siècle et ne cesse de faire peser une menace nucléaire sur notre peuple et de le soumettre au chantage. Les menaces et le chantage nucléaires des États-Unis ont commencé dans les années 50 durant la guerre de Corée et ont été suivis par le déploiement d'une arme nucléaire prête à l'emploi en Corée du Sud en 1957. Cela a été suivi par le déploiement de plus de 1000 armes nucléaires dans les années 70, plus qu'assez pour détruire toute la péninsule coréenne plusieurs fois.

Pendant près d'un demi-siècle, les États-Unis ont expédié en Corée du Sud tout type de matériel nucléaire stratégique, organisant annuellement des exercices militaires communs de grande ampleur et mobilisant chaque année des centaines de milliers de soldats en vue d'envahir la République populaire démocratique de Corée à tout moment. En 2002, les États-Unis ont qualifié la République populaire démocratique de Corée d'axe du mal, en faisant ainsi une cible d'attaque préventive, et ne cachant pas le fait que le but des exercices militaires communs de grande ampleur est de décapiter la direction de la République populaire démocratique de Corée et d'occuper Pyongyang.

Tout récemment, États-Unis ont décidé officiellement de déployer un système antimissile balistique THAAD en Corée du Sud, tout en introduisant les trois moyens d'une attaque nucléaire stratégique dans et autour de la péninsule coréenne, preuve que le plan d'attaque nucléaire stratégique préventive contre la République populaire démocratique de Corée est entré dans une phase dangereuse.

La République populaire démocratique de Corée n'a eu d'autres choix que d'opter pour le nucléaire, afin de protéger la souveraineté et la dignité de la nation et de garantir son droit à l'existence face aux menaces des États-Unis. La vérité est que ce sont les États-Unis qui ont contraint la République populaire démocratique de Corée à opter pour le nucléaire, et ils n'ont jamais nié leur responsabilité à cet égard.

Le représentant des États-Unis a parlé des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions. Ces résolutions sont caduques en vertu, en particulier, du fait qu'aucune disposition de la Charte des Nations Unies ou du droit international ne stipule

que les activités nucléaires et balistiques posent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La Corée du Sud, colonie des États-Unis, a depuis longtemps remis entre les mains de ce pays le symbole de sa souveraineté, à savoir le contrôle militaire de ses propres forces, et elle n'est rien d'autre qu'un serviteur fidèle du maître de la stratégie asiatique et des manœuvres de guerre et contre la République populaire démocratique de Corée. De tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies rassemblés ici aucun n'a, comme l'a fait la Corée du Sud, transféré ce symbole de souveraineté, à savoir le contrôle de ses propres forces militaires, à des forces extérieures. Elle mène avec brutalité des politiques éhontément pro-États-Unis, participe à des manœuvres conjointes et fait partie de la conspiration contre ses propres compatriotes.

La Corée du Sud n'est pas en droit de parler de la question nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée ni de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne. De plus, la Corée du Sud s'est placée sous le parapluie nucléaire des États-Unis et a autorisé le déploiement de leurs armes nucléaires sur son territoire.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je vais, n'en déplaise aux membres, appliquer strictement la règle limitant le temps de parole alloué, et ce conformément au règlement. Comme je l'ai déjà dit, la deuxième intervention est limitée à cinq minutes.

**M. Shutenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais prendre la parole pour exercer mon droit de réponse.

Je voudrais dire tout d'abord que je ne vais pas débattre de faits avérés, qui sont évidents pour tous sauf pour la Fédération de Russie. Je me contenterai de citer les clauses du Mémorandum de Budapest. Dans le Mémorandum, les États signataires réaffirment leur engagement à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine et qu'aucune de leurs armes ne sera jamais utilisée contre l'Ukraine sauf en cas de légitime défense,

La Fédération de Russie croit peut-être que l'occupation de la Crimée et la guerre contre l'Ukraine sont des cas de légitime défense, mais j'en doute. La délégation ukrainienne s'en tient à ce qu'elle a dit plus tôt, et je voudrais souligner que le conflit dans certaines parties des régions de Donetsk et de Lougansk a été provoqué par l'agression russe contre l'Ukraine, qui a

commencé avec la tentative d'occuper illégalement la République autonome de Crimée. Si ce n'était l'afflux constant et soutenu d'armes et de combattants ainsi que de soldats russes, la vie et le bien-être de millions de citoyens ukrainiens n'auraient pas été si négativement affectés. La délégation russe ferait bien de cesser de s'embarrasser en niant l'évidence.

**M<sup>me</sup> Yoon Seoungmee** (République de Corée)  
(*parle en anglais*) : Je vais être très brève. Il semble que le représentant de la Corée du Nord n'a pas entendu ce

que j'ai dit il y a 10 minutes à peine. Il est extrêmement regrettable que la Corée du Nord ne veuille pas entendre l'appel clair, ferme et uni lancé par la communauté internationale et continue de réitérer ses arguments injustifiables. Nous rejetons entièrement sa position, et en tant que compatriote coréenne, je demande sincèrement à nos collègues nord-coréens de se montrer plus concernés par l'avenir de leur pays et de leur peuple.

*La séance est levée à 13 h 20.*